

Vivre à Saint-Quay



Sommaire

- Le mot du Maire P1-2
- Le mot de l'opposition P3
- La vie du relais paroissial P4
- La bibliothèque..... P5-6
- Les écoles..... P6-9
- Bon à savoir.. P10-11
- Informations municipales P12-18
- Kermesse à l'école A. Jacquard.....P19
- Théâtre à Saint Quay-Perros..... P20-21
- Fête de la musique.....P22
- Informations municipales P23-27
- La gazetteP28
- LA VIE DES ASSOCIATIONS P29-40
 - Trankilik
 - Gym loisirs
 - Espéranto
 - Chorale Quay des chants
 - Chorale Awel Dreger
 - Amicale des retraités
 - La main à la pâte
 - Athlétique club kénanais
 - Départementaux individuels 22
 - Danses bretonnes
 - Amicale laïque
 - Atelier Marie Curie
 - Club informatique kénanais
 - Bourse aux vêtements
 - FNACA
 - Scots bonnet
 - Stade kénanais
 - Animation kénanaise
- Un moment d'histoire par Bernard Le Mouel

Agenda

- **13 juillet** : Vide grenier du Stade Kénanais au terrain des sports
- **18 juillet** : Fest Noz et Feu d'artifice au stade organisés par Animations kénanaises
- **19 juillet** : Pardon de Saint Quay
- **9 au 19 août** : Semaine d'arts kénanaise à la salle d'animation Yves Guégan
- **5 septembre** : Forum des associations



Le Forum des associations se tiendra le **samedi 5 septembre 2015** à la salle d'animation de 14h à 17h30. Les représentants des diverses associations présentes à ce FORUM 2015 sont invités à participer à une réunion préparatoire en Mairie le samedi 29 août à 10h.

Le mot du Maire

Déjà une année de mandat

Voilà maintenant un peu plus d'un an que la nouvelle équipe municipale est installée.

Les gros dossiers sur lesquels nous nous étions engagés sont en cours ou programmés pour les mois à venir.

Le bilan de l'année 2014 et le budget prévisionnel 2015 ont été présentés et votés au conseil municipal du 13 mars dernier par un vote majoritaire.



n'ont pas pu assister à la cérémonie de mariage de leur enfant. **Ce n'est pas acceptable !**

Ce réaménagement de l'espace public permettra de faciliter l'accueil de tous dans de meilleures conditions tout en améliorant les conditions de travail du personnel communal et des élus sans oublier les économies d'énergie qui seront faites grâce au respect des prescriptions de la norme environnementale RT 2012.

Comme chaque année, depuis maintenant 8 ans, nous établissons et nous votons des budgets sécuritaires. C'est encore le cas cette année.

Le budget 2015 a été voté à hauteur de 1 361 020 euros fonctionnement et à hauteur de 833 229 euros en investissement soit un total de 2 194 249 euros.

En fonctionnement, nous avons proposé une section budgétaire qui reflète la réalité. Les montants des dépenses se situent au plus près de nos besoins. Les montants des recettes ont été calculés au plus juste et en fonction des informations que nous détenions le jour du vote.

En investissement par contre, nous devons chaque année faire des choix.

Cette année, nous avons engagé un projet ambitieux mais indispensable pour notre commune et pour les Kénaïses et les Kénaïses. Il s'agit sans aucun doute du projet phare de notre mandature : **Le réaménagement de la mairie associé à la construction d'une nouvelle salle communale multi activités.**

Cet investissement est en réflexion depuis de nombreuses années mais face à d'autres priorités, nous avons volontairement retardé sa réalisation. Aujourd'hui nous ne pouvons plus attendre.

Des obligations nous incombent avec en priorité l'accessibilité des locaux. La mairie est un lieu public qui se doit d'être accessible à toutes et à tous et ceci à tous moments et en toutes circonstances. Je me rappelle encore les mariages où des personnes en fauteuils

Nous avons toujours affirmé et prouvé notre volonté d'aider et de soutenir les associations dans leur fonctionnement et leur faciliter l'accès aux salles communales. Cette construction est une fois de plus l'exemple de notre engagement auprès du monde associatif et auprès de tous ces bénévoles qui le font vivre.

La salle multi-activités permettra de répondre aux besoins et aux attentes légitimes des associations. Nous sommes tous d'accord pour dire que les locaux actuellement utilisés rendent encore service et sont correctement entretenus. Cependant il faut bien admettre qu'ils ne sont plus totalement à la hauteur de nos attentes pour accueillir nos associations.

Dans la future salle multi-activités, deux associations pourront fonctionner conjointement sans se gêner grâce à une cloison mobile totalement hermétique et isolée phoniquement. Des box de rangement pour le matériel seront également à la disposition des associations.

Ce projet comprendra également le réaménagement de notre bibliothèque municipale ainsi que l'aménagement au même niveau d'une salle pour le club informatique. Un espace sanitaire y sera intégré. Ces deux espaces seront enfin accessibles à tous et pourront fonctionner toute la journée en totale autonomie.

Cet investissement et son financement peuvent soulever des interrogations voire des inquiétudes. Aussi, pour les plus inquiets ou seulement sceptiques, je tiens à les rassurer en exposant ce qui suit :

Lors des dernières années écoulées, nous avons doté les services techniques municipaux de moyens en matériel très performants. Nos employés interviennent donc régulièrement de façon efficace et à la satisfaction de tous. Nous réalisons ainsi des économies de

fonctionnement non négligeables et ceci sans faire de concurrence aux entreprises à qui, par ailleurs, nous faisons régulièrement appel.

L'endettement de notre commune est encore important mais il est lié au financement d'investissements passés, nécessaires à la bonne marche de notre commune. Notre gestion raisonnée des deniers publics de la commune a permis de diminuer cet endettement d'un tiers en 7 ans. Nous continuerons dans ce sens afin que cette baisse se poursuive chaque année. Le capital restant dû est actuellement d'un peu moins de 2 millions d'euros.

Les taux d'intérêts sont actuellement très bas et l'on pourrait être tenté d'emprunter mais il faudra bien alors rembourser le capital et les intérêts et ce quels que soient leur montant.

Nous ne souhaitons pas dans l'immédiat faire appel au crédit bancaire. Cependant et si cela devient incontournable pour différentes raisons, alors le moment venu, il ne sera pas trop tard pour faire appel à ce type de financement. C'est pour ces raisons et surtout pour garder notre indépendance financière, que nous avons proposé de financer ce projet sur 3 exercices, 2015 et 2016, 2017.

Aujourd'hui nous avons fait toutes les démarches pour recevoir des aides auprès de l'Etat, la Région, le Département, l'agglomération et nos parlementaires. J'en profite pour remercier Madame Sophie YANNOU-GILET, Sous-préfet de Lannion, qui nous a déjà attribuée 95 000 € de DETR pour une première tranche de travaux. Je remercie également Monsieur le Sénateur Yannick BOTREL pour les 10 000 € qu'il va demander pour notre projet sur sa réserve parlementaire. Quant aux autres dossiers de demandes de subventions (contrat de territoire, fonds de concours...) ils sont en cours et je vous informerai des aides qui nous seront attribuées.

Nous nous sommes engagés à réaliser ce projet et nous le ferons sans prendre de risque financier pour notre commune.

L'École toujours une priorité,

Beaucoup de changement dans notre école maternelle pour la rentrée de septembre 2015. Tout d'abord **nous déplorons la fermeture** d'une classe, mais il est difficile voire impossible de demander le maintien de deux classes avec seulement une trentaine d'enfants prévus et inscrits en maternelle pour la prochaine rentrée. Nous espérons par contre que les tout petits viendront nombreux renforcer les effectifs en cours d'année.

Mesdames Christine OLIVIER et Florence Le MAOUT-MASSON quittent fin juin notre école et nous aurons le plaisir d'accueillir dès le mois de septembre Madame Sonia AUFFRET qui sera chargée d'école.

Madame REGUER et moi-même avons déjà rencontré madame AUFFRET et nous lui avons assuré que la Municipalité mettra tout en œuvre pour faciliter son intégration dans ses nouvelles fonctions et lui permettre de travailler dans les meilleures conditions possible. Notre vigilance et notre soutien devront lui faciliter l'accueil des enfants en cours d'année.

La Vie associative, sportive et culturelle

La Vie associative de Saint Quay-Perros est très riche et les festivités de l'été ont commencé avec la traditionnelle fête de la musique le 20 juin. Viendront ensuite le feu d'artifice en juillet et la semaine de la création au mois d'août. La reprise des activités reprendra en septembre par le Forum du samedi 5 septembre à la salle d'animation.

Je remercie d'avance toutes les associations et tous les bénévoles qui participeront à l'organisation de ces manifestations.

Je terminerai mon propos en remerciant l'ensemble des employés communaux pour leurs implications quotidiennes dans leurs fonctions réciproques et le soutien qu'ils apportent aux élus.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous de passer un très bon été et de très bonnes vacances.

Votre Maire

Pierrick Rousselot

Mot de l'opposition : Ecole : la résignation !

L'événement le plus marquant et qui n'est pas une surprise pour nous (voir nos propositions lors de la campagne municipale et notre article N° 138 du Vivre à Saint-Quay), c'est évidemment la suppression d'une classe à l'école maternelle, et qui plus est, suppression entérinée par la majorité municipale, sans mobilisation d'aucune sorte, dans une totale résignation.

Rappel de quelques signes précurseurs, en étant factuel (interventions des membres de la majorité) :

- 31 juillet 2008 : « Il n'y a pas grand risque pour la rentrée prochaine **mais il faudra être vigilant pour 2009, pour l'école maternelle si l'effectif ne s'étoffe pas** ».
- 18 décembre 2009 : « La commission paritaire technique du mercredi 9 septembre n'a pas validé le maintien de la 3ème classe de maternelle. Finalement, l'inspecteur d'académie a affecté un demi-poste d'aide pédagogique pour l'année scolaire 2009/2010 ». (*extrait du mot du maire du VASQ de février 2010*),
- 17 septembre 2010 : « **La rentrée à l'école maternelle est plus délicate avec seulement deux classes.** Le demi-poste d'aide pédagogique n'a pas été reconduit »,
- début janvier 2012 : vœux du maire 2012 : « lotissement communal, cette idée me séduit fortement, nous en débattons ensemble et feront le choix de nous lancer dans cette réalisation qui deviendrait alors le projet principal pour les années à venir », ce qui aurait pu avoir un effet à partir de 2015,
- 23 avril 2015 : « à l'école maternelle, l'effectif passe de 43 élèves à environ 30 élèves. Aussi, l'Inspectrice de l'Education Nationale a informé le Maire qu'un poste d'enseignant a été retiré. Le Maire indique que cette situation était connue et qu'il était impossible de défendre un quelconque maintien de poste d'enseignant »,
- **bilan : perte de 2 classes de maternelle en moins de 7 ans.**



Au vu de ce diagramme, **le risque de perte de classe va se propager vers le primaire à court terme, puisque c'est la maternelle qui fournit les effectifs au primaire, Pourquoi cette résignation ?** « Circulez, il n'y a rien à voir... » !

Pas ou moins d'école dans un village, c'est une grosse perte dont la majorité municipale actuelle sera responsable, du fait de son manque de politique foncière pour attirer une population jeune. Et ceci ne pourra être redressé qu'après un délai de plusieurs années s'il reste encore des classes ouvertes.

La sauvegarde d'une école doit être un projet prépondérant, et en tout prioritaire et demande une vue à long terme,

La seule façon d'inverser la tendance, sans certitude, est de créer de nouveaux logements pour les jeunes couples.

Pourtant le programme électoral de la majorité actuelle (et donc l'annonce lors des vœux de 2012) prévoyait la création d'un lotissement communal ; certes, un projet de lotissement privé est annoncé en début 2014, c'est alors l'occasion de mettre à contribution tout le conseil municipal pour favoriser par tous les moyens possibles cette création, au lieu de tenir secret tous les échanges.

Que font les autres communes (exemple à LOUANNEC, tiré de « Mon Agglo N°32 page 21) :

« la commune avait besoin d'une réserve foncière... pour bénéficier d'un différé dans le temps, la municipalité a sollicité le service de portage foncier de LTC » ; « LTC intervient en soutien pour acquérir des terrains à POULAJOUS (durée du prêt : 5 ans) » ; **Pourquoi les autres se posent il ces questions ?**

bilan : achat de 37 117m² pour 188 977 € ; 41 lots à 50 € le m² pour l'acheteur !

Qu'en sera t il au niveau prix à SAINT QUAY ?

Le temps de l'été est, pour certains, synonyme de surcroît de travail. Mais pour la majorité des gens, il correspond à un temps privilégié que l'on peut mettre à profit pour, d'abord, se reposer bien sûr, mais aussi pour rencontrer d'autres personnes, d'autres régions, d'autres cultures.... Et pourquoi pas aussi renforcer le lien familial si l'on vit en couple et avec les enfants, initier ou approfondir sa culture spirituelle..... ? De nombreuses organisations le proposent.

En plus des pardons qui se succèdent presque toutes les semaines dans les sept relais de la paroisse, celle-ci organise de nombreux évènements à caractère à la fois culturel et religieux.

Une aide africaine cet été

Chaque été la population du Trégor augmente considérablement. Aussi, cette année encore, au mois d'août, la paroisse bénéficiera de l'aide précieuse d'un prêtre africain, le père Roger Djop, originaire de la République Démocratique du Congo. Le père Roger est prêtre "Fidei Donum", mots latins qui veulent dire : le don de la foi. Ces prêtres, originaires de tous les continents, sont mis, par leur diocèse d'origine, à la disposition de diocèses d'autres pays ou continents. En plus de l'aide apportée directement sur l'aspect fonctionnel à la vie de la paroisse, leur présence nous permet de vivre avec eux sur une base "donner-recevoir réciproque" relativement à la société, la culture, la laïcité, le rapport au sacré... sans arrière-pensée de "C'est nous les meilleurs !". Merci au père Roger et faisons-lui bon accueil.

On embauche

Début septembre, les nombreuses activités paroissiales reprendront et notamment la catéchèse, les œuvres sociales d'entraide, les activités pour les jeunes, le scoutisme, diverses formations et conférences,..... Elles seront portées à votre connaissance par voie d'affichage et par la presse.

Ces activités n'existent que grâce à la bonne volonté de bénévoles qui mettent, au service de la paroisse, leur temps et leurs compétences, compétences qui s'acquièrent par une formation ou simplement sur le tas.

Un nouveau mot ?

Non, plutôt un mot complètement tombé en désuétude dans les médias et remis au goût du jour par le pape François : la **miséricorde** qui veut dire : pitié qui pousse à pardonner à un coupable, à faire grâce à un vaincu, pardon accordé par pure bonté (Larousse). Le pape François a proclamé l'année 2016,

année de la miséricorde. Il affectionne particulièrement ce thème et le trouve très approprié pour contribuer à vaincre les maux de l'époque actuelle où dominent indifférence, individualisme, violence, communautarisme, inégalités... Il a affirmé en différentes occasions :

"Ressentir de la miséricorde, ce mot change tout. C'est le mieux que nous pouvons ressentir : **cela change le monde**. Un peu de miséricorde fait en sorte que le monde soit moins froid et plus juste."

« Combien je désire que les lieux où l'Eglise se manifeste, ainsi que nos paroisses et, spécialement, nos communautés, deviennent des îles de miséricorde au milieu de la mer de l'indifférence ! »

Dates ou évènements à retenir

- > **Messes à Saint-Quay-Perros en juillet et août**
le premier samedi du mois à **18h30**.
- > **Dimanche 7 juillet à 10h30**
pardon de Saint-Samson à Trévou-Tréguignec.
- > **Dimanche 19 juillet à 10h30**
pardon de Saint-Quay ; la messe sera suivie de la procession et du pot de l'amitié.
- > **Vendredi 24 juillet à 20h**
pardon de Sainte Anne à Trélévern.
- > **Dimanche 26 juillet à 10h30**
pardon de Saint Jacques à Perros-Guirec.
- > **Jedi 13, vendredi 14, samedi 15 août**
pardon de Notre Dame de la Clarté.
- > **Dimanche 23 août à 10h30**
pardon de Saint Yves à Kerallain à Louannec.
- > **Samedi 29 août à 18h**
pardon de Notre Dame de Kermaria à Kermaria-Sulard.
- > **Dimanche 6 septembre à 10h30**
pardon de Saint Gwénolé à Trévou-Tréguignec.

Pour toute information, voir le tableau d'affichage à l'église ou contacter le **presbytère de Perros-Guirec (02 96 23 21 64)** ou le **site internet** de la paroisse : <http://perros-guirec.catholique.fr/>

Du 1er juillet au 31 août, la bibliothèque sera ouverte une fois par semaine, le mercredi de 10h à 12h.

Les écoles à la bibliothèque

1- Comment raconter des histoires autour d'un tapis de lecture ?

Vendredi 20 mars, les bibliothécaires ont bénéficié des conseils de Chantal GUIHARD venue spécialement de la BCA pour les initier à cette pratique. Deux séquences lectures ont ainsi été offertes aux enfants de la maternelle : La première aux

tout petits dans la BCD de l'école en milieu de matinée et la seconde aux plus grands en début d'après-midi dans la bibliothèque. Regroupés autour d'un tapis «mer», les enfants ont d'abord écouté des histoires ; ils ont ensuite pu feuilleter des albums sur le même thème et se les faire raconter individuellement.



2- Le prix des "Incorruptibles 2015"

Les écoles ont voté Ce prix littéraire est proposé par la bibliothèque municipale dans le cadre des échanges bibliothèque-Écoles. Mardi 5 juin, les élèves de l'école Albert

Ce prix littéraire propose une série de 5 livres par niveau de classe. Ces lectures motivent la venue des classes en bibliothèque et sont des sujets d'échanges auprès des bibliothécaires.

Les résultats nationaux ont été publiés :

Niveau maternelle 81 553 votes

Lauréat : 17 917 voix

"Non !" Marta ALTES

Niveau CP 54 761 votes

Lauréat : 19546 voix

"La bonne humeur de loup gris" Gilles BIZOUERNE et Ronan BADEL

Niveau CE1 54 344 votes

Lauréat : 18465 voix

"Emma à New York" Etienne et Claire FROSSARD

Niveau CE2 / CM1 90 671 votes

Lauréat : 20328 voix

"Rue des petits singes" Agnes LAROCHE

Niveau CM2 / 6e 5 9857 votes

Lauréat : 12 989 voix

"La fille qui n'aimait pas les fins" Matthieu RADENAC et Yael HASSAN

JACQUARD ont officiellement sélectionné leur livre préféré par niveau de classe. Cette année pour la première fois, les enfants de l'école maternelle sont passés par l'isoloir et ont déposé leur enveloppe dans l'urne !



La littérature au pays du soleil levant : Le JAPON

A l'occasion de la deuxième édition des littératures étrangères, **entre les 1 juin 2015 et 20 mai 2016**, la Bibliothèque des Côtes d'Armor nous invite à découvrir l'incroyable richesse de la culture japonaise :

Sélection de livres, langue des signes, kamishibai... plus d'une cinquantaine d'animations se dérouleront dans les bibliothèques, les collèges et dans bien d'autres lieux.

A retenir : *La tournée Vélo Kamishibai à la bibliothèque de PENVENAN le jeudi 16 juillet.*

Au pays du soleil levant, on racontait, dans les campagnes des histoires pleines de mystères. ...

Le kamishibai, théâtre de papier, est une technique narrative japonaise, très ancienne. Le narrateur s'accompagnait d'un castelet en bois, posé sur le porte-bagage de son vélo, et faisait défiler des aquarelles en papier qui illustraient son histoire. Il passait de village en village et utilisait deux clapets en bois ou des cloches pour annoncer son arrivée. La représentation pouvait ensuite commencer...

A partir du mois de septembre, un rayon sera consacré à une sélection d'ouvrages sur le JAPON. Des animations seront programmées : Origami et

kamishibai auprès des scolaires et en famille, cérémonie du thé un samedi matin pour les adultes Des informations précises seront diffusées au retour des vacances d'été.

Le club lecture

Le club lecture se réunit 1 fois par mois à la bibliothèque. Les deux derniers rendez-vous avaient pour thème : "Destins de femmes" et le livre de Kamel DAOUD "Meursault-contre enquête"

BONNES VACANCES.....

Bonnes lectures....

Les écoles

La baisse des effectifs à l'école maternelle n'a pas permis lors de l'élaboration de la carte scolaire 2015/2016 de maintenir les 2 classes à la prochaine rentrée. Le Maire en a été officiellement informé, début avril, par un courrier de l'Inspection Académique.

Mesdames OLIVIER et LE MAOUT-MASSON ont obtenu leur mutation et Madame Sonia AUFFRET sera chargée d'école à la prochaine rentrée. En juin, elle est venue assister au conseil d'école de la maternelle où elle a pu rencontrer les parents élus. Prises de contact avec les collègues en poste et rencontre des petits de la maternelle lui permettront d'intégrer l'école en septembre et d'assurer la continuité dans son fonctionnement.

Le 25 juin, les enfants, les parents et la Municipalité se sont retrouvés à l'école maternelle pour saluer le départ de Mesdames OLIVIER et LE MAOUT-MASSON.



Après une année d'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires et des "temps périscolaires" (les TAP), deux questionnaires ont été distribués aux familles en juin : L'un par Stéphanie, coordinatrice des TAP et l'autre par les services de l'Education nationale.

Les "TAP"

Les réponses témoignent d'une satisfaction générale des parents et des enfants :

- Encadrement de qualité
- Activités variées
- Petits effectifs dans les groupes.

Dans un souci d'amélioration, les remarques seront prises en compte à la prochaine rentrée. Les nouveaux plannings sont finalisés et de nouveaux ateliers sont programmés, notamment des ateliers de création.

Chaque "réunion-bilan" a permis la rencontre Elus-Coordinatrice-Délégués de parents.

Merci aux parents élus d'avoir répondu présents à chaque réunion-bilan avec beaucoup d'intérêt et de participation et d'avoir diffusé les informations aux familles.

Merci également aux enseignantes pour leur collaboration, l'ouverture des locaux, le prêt de matériels scolaires et les diffusions occasionnelles d'informations "TAP".



Les rythmes scolaires

Le bilan "rythmes scolaires" diffusé par l'Education nationale et remis à ses services fait apparaître que la fatigue des enfants et la pause regrettée du mercredi constituent les remarques essentielles.

Josiane REGUER, Adjointe aux affaires scolaires

La Hunaudaye

Début avril, Les élèves de CM1-CM2 de l'école de Saint Quay-Perros se sont rendus au château de la Hunaudaye à Plé-déliac.

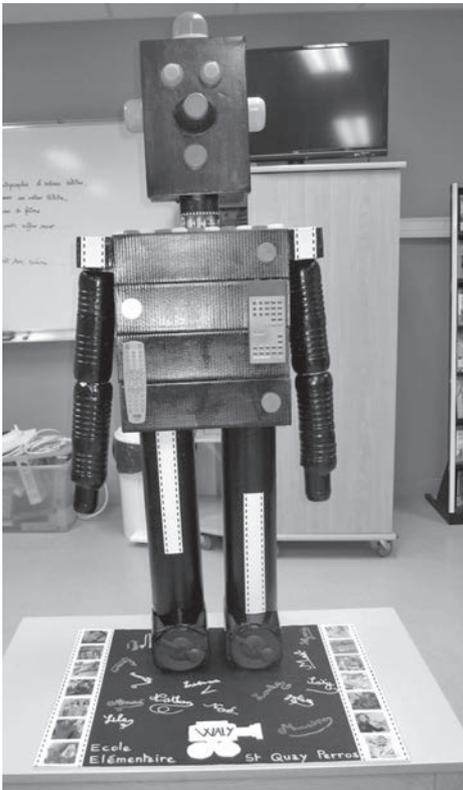


Durant cette journée, ils ont bénéficié d'une visite guidée du château au cours de laquelle ils ont pu voir diverses armes du Moyen Age. L'après-midi a été

consacrée à la réalisation d'enluminures. Cet atelier a été grandement apprécié des enfants qui ont ramené fièrement leur "oeuvre" à l'école.



Concours commun "ENSSAT Robotique" et "Fenêtre sur court"



Dans le cadre de notre participation au concours organisé par l'Enssat, les élèves de CP - CE1 de l'école élémentaire de Saint Quay-Perros ont fabriqué, sur le thème imposé "Mon robot fait son cinéma", un robot à partir d'objets et matériaux recyclables qu'ils ont collectés.

Une fois terminé, ils l'ont baptisé "Waly". Il a été exposé à l'Enssat et présenté au vote du public au cours de la manifestation " coupe de Bretagne de la robotique" qui a eu lieu le 25 avril dernier, et nous avons eu la grande joie d'apprendre que notre école avait gagné cette première partie du concours. Trophée "Robot en bois", livre sur les robots et bonbons ont été leur récompense.

Les CM quant à eux, ont eu pour mission d'écrire un roman-photo mettant en scène le robot Waly et présenté sous forme d'un grand poster. Le roman a été exposé et soumis au vote du public à l'Enssat lors de la manifestation "Fenêtre sur Court" qui a eu lieu en mai dernier - Le Roman-photo a remporté le premier prix.

Les organisateurs sont venus le jeudi 7 mai à l'école leur remettre les prix

- Pour WALY : un trophée, un livre sur les robots et des bonbons.
- Pour le roman-photo : un appareil photo numérique.

...Et WALY est revenu à l'école pour le plus grand plaisir des enfants !



Traces d'histoire

Le 18 mai, à la salle polyvalente, a eu lieu le spectacle de chants "Traces d'histoire" des élèves de l'école élémentaire de Saint Quay-Perros.

Les enfants ont entonné les chansons apprises durant l'année avec Sylvie Briday, directrice de l'Ecole de Musique du Trégor,

chans dont les textes sont de Thierry Houeix et la musique de Sylvie Briday.

Deux musiciens, Philippe Turbin et Olivier Le Gallo ont accompagné la prestation des enfants.

La soirée a ravi petits et grands !



Malansac

Une sortie a été organisée le 22 mai au parc de la Préhistoire de Malansac pour les enfants de CE1-CE2 et CP de l'école de Saint Quay-Perros.

Les enfants ont pu découvrir les dinosaures ainsi que diverses scènes de la vie quotidienne des hommes préhistoriques (chasse, pêche, l'habitat etc ...).

Ils ont participé à un atelier de "fabrication du feu" utilisant les techniques préhistoriques.

Ils sont rentrés bien fatigués mais ravis par la journée-découverte.



BON À SAVOIR...

MAIRIE : Tel : 02 96 49 80 40 – Fax : 02 96 23 07 03 – e-mail : mairie.saintquayperros@wanadoo.fr
Site Web : mairie-saintquayperros.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- du Lundi au Vendredi 8h30 à 12h
13h30 à 17h30 (sauf mercredi et vendredi)
- le samedi 8h30 à 12h

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les membres de la Municipalité recevront les Kénaïses et les Kénaïses aux heures suivantes, à la Mairie :

- Pierrick ROUSSELOT **Maire**
Samedi matin de 10h à 12h et sur RDV
- Yves DAVOULT **1^{er} Adjoint – chargé de l'Administration générale, des Finances, du personnel communal et des travaux**
Mercredi de 10h à 12h
- Gérard DAUVERGNE **2^e Adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Gros travaux**
Vendredi de 11h à 12h
- Josiane REGUER **3^e Adjointe chargée des Affaires scolaires et de la Vie associative,**
Samedi de 11h à 12h
- Marie-Paule LE GOFF **4^e Adjointe chargée des Affaires sociales et des animations culturelles**
Lundi de 16h30 à 17h30

COLLECTES DECHETS MENAGERS A DOMICILE

Celles-ci sont assurées par les services de la Communauté d'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2003.

- **Ordures ménagères et Collectes sélectives** : alternativement, tous les mardis
 - **Encombrants et ferrailles : 22 avril** (dans la limite de 2m³ par foyer et à déposer sur la voie publique). Inscription directement auprès de Lannion Trégor Agglomération - N° Vert : 08000 22 300
- ATTENTION :

Il est indispensable de nettoyer et désinfecter régulièrement les conteneurs.

Il faut absolument que chacun effectue un tri sélectif de ses déchets.

DECHETTERIE DU FAOU

Tél : 02 96 48 02 91 - ouverture tous les jours : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 19h (du 30 mars au 26 octobre).

Le dimanche de 9h à 12 heures.

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS (**Transport à assurer par vos soins**).

Après un tri attentif, allez y déposer l'essentiel de vos déchets non ménagers.

Déchets acceptés : Ferrailles- verres - petits encombrants - papiers - cartons - pneus - huiles - piles - déchets végétaux - tontes de pelouses - PVC - médicaments - radios - seringues - batteries

CABINET GROUPE MEDICAL "MEDIPLURIEL" à Kertanguy

4 médecins généralistes – Masseur-kinésithérapeute – Diététicienne – Psychologue – Orthoptiste – Sophrologue – Ostéopathe – 2 Orthophonistes – 2 Infirmières – Podologue – Thérapeute familiale.

Standard médical : 02.96.49.10.10 - Paramédical : 02 96 49 10 00 - Fax : 02 96 23 11 90

8h-12h et 14h-19h (du lundi au vendredi) – 8h à 12h le samedi.

CABINETS D'INFIRMIERS

- 41 Résidence de Kertanguy - Tel : 02 96 23 25 37 - Soins à domicile.
- Centre médiplurriel - Kertanguy - Tél. 02 96 49 10 10

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DU CANTON DE PERROS GUIREC,

25 avenue de la Mairie. Tel.02.96.91.00.09.

COMITE DE SOINS A DOMICILE, Pole Phoenix – bat.B2 22560 Pleumeur Bodou, tel.02.96.91.25.26.

RECENSEMENT (SERVICE NATIONAL)

Les jeunes (filles et garçons) atteignant 16 ans en :

- Janvier, février, mars doivent être recensés **en avril**,
- Avril, mai, juin **en juillet**,
- Juillet, août, septembre **en octobre**,
- Octobre, novembre, décembre **en janvier**

Se présenter à la Mairie le mois voulu muni du livret de famille ou de la Carte Nationale d'Identité.

SALLE D'ANIMATION COMMUNALE

Contacteur le secrétariat de la mairie au **02 96 49 80 40**

* La «Salle Bleue» est disponible gratuitement aux associations et organisations communales.

CORRESPONDANTS DES JOURNAUX

Ouest France	Christian PIGNY	02 96 23 09 61 – cpigny@orange.fr
Le Télégramme	Jean-Jacques BERTHOU	02 96 91 03 37 – jean-jacques.berthou@wanadoo.fr
Le Trégor	Lise MUZELLEC	02 96 23 49 49 – lise.tregor@wanadoo.fr

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Ouverture hebdomadaire de la bibliothèque en juillet et août

Le mercredi de 10h à 12h.

Gratuité totale des services de la bibliothèque.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR UN ENFANT MINEUR :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées.

CONSTRUCTION NOUVELLE

Le Conseil Municipal rappelle à tous les Kénanais que toute construction neuve ou réalisation de travaux doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable).

CAUE22 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) la permanence de Claude THIMEL, pour le conseil aux particuliers désirant construire, se tient à l'Unité Territoriale de la DDTM de Lannion, de 9h à 12h et de 14h à 16h, chaque 2^e et 4^e jeudis du mois.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- **Activités "espace-jeux"** : Pour les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs assistantes maternelles, des parents ou des grands-parents, dans une salle de l'ancienne école maternelle. Aucune séquence espace-jeux en juillet et août.
- **La ludothèque à LOUANNEC** : derrière la mairie. Fermée pendant les vacances d'été.
- **Baby-gym** : Aucune séance en juillet et août. Rappel d'info : Atelier de motricité pour les moins de trois ans à la salle des sports de LOUANNEC. Deux groupes : de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30. Inscription sur place ou auprès de Mme PRIGENT au 06 70 37 64 67.

Renseignements administratifs : Jacqueline PRIGENT au 06 70 37 64 67 ou au reseuassmat@laposte.net

Permanences administratives les mêmes vendredis que les "espaces-jeux" de 13h30 à 16h30 dans le même local (Ancienne école maternelle).

APPELS D'URGENCE

POMPIERS : faire le 18 GENDARMERIE : faire le 17 SAMU : faire le 15

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 27 novembre 2014 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie Paule LE GOFF, Gérard DAUVERGNE, Adjoint, Sylvie BART, Nicole DUPONT, Pômme BROGGI, Christine PHILIPPE, Jean François ORVEN, Roland GELGON, Hervé LE GROSSEC, Jean Jacques RIVIER, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Josiane REGUER (procuration à Pierrick ROUSSELOT).

Secrétaire de séance : Yves LE DAMANY est désigné secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en demandant aux membres de l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de Jean Pierre REGUER, récemment décédé. Jean Pierre REGUER s'investissait bénévolement dans de nombreuses associations kénanaises et autres associations extérieures à la commune. Il était aussi très actif lors de manifestations à thème. Jean Pierre REGUER était l'époux de Josiane REGUER, Adjointe au Maire. Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 septembre 2014

2 – Taxe d'aménagement

3 – Plan local d'urbanisme et Dossiers d'urbanisme

4 – Aménagement de la Mairie – maîtrise d'oeuvre

5 – Personnel communal et finances communales

6 – Syndicats intercommunaux

7 – Dossiers communautaires

8 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 septembre 2014 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 – Extension du périmètre de Lannion Trégor Communauté :

Le Maire indique que ce projet a été étudié en commission et rappelle également que la commune avait institué la P.V.R. (Participation pour voies et réseaux) afin de répercuter aux porteurs de projets, tout ou partie du coût facturé à la commune par les gestionnaires de réseaux (essentiellement ERDF) lors de travaux de viabilisation de terrain. Il s'agit bien entendu de la partie des travaux réalisée sur le domaine communal.

Cette P.V.R. va disparaître à compter de janvier 2015 mais les gestionnaires de réseaux vont continuer à facturer aux communes cette partie de travaux.

Ceci aura pour conséquence de créer des difficultés financières pour la commune puisque cette répercussion des coûts ne sera plus possible.

Aujourd'hui, la solution est de créer la taxe d'aménagement, taxe que la commune avait jusqu'alors refusé de mettre en place contrairement à beaucoup d'autres communes.

Cette taxe permettra aussi d'éviter de faire subir la charge financière à l'ensemble des Kénanais. Elle sera payée uniquement par les porteurs de projets.

La taxe d'aménagement et certaines exonérations, totales ou partielles touchant notamment les maisons de retraites, les bailleurs sociaux, les galeries marchandes mais aussi les abris de jardin, doivent être votées avant le 30 novembre 2014 pour une mise en application à compter du 1er janvier 2015.

Le Maire donne ensuite lecture du projet de délibération.

Yves LE DAMANY évoque les constructions financées par des prêts aidés par l'Etat (prêt à taux zéro, autres).

Gérard DAUVERGNE répond que ces cas s'inscrivent dans les exonérations qui seront listées dans la délibération.

Pômme BROGGI indique que ce projet est une application "a minima" de la taxe d'aménagement.

Effectivement lui répond le Maire puisque le taux proposé est de 1% (ce taux variant à la création de 1% à 5%) et que chaque projet bénéficiera d'une exonération d'au moins 50%.

Le Maire donne la parole à Yves LE DAMANY qui fait la déclaration suivante :

"Il n'y a pas de relation directe entre la PVR (Participation Voirie Réseau) qui comporte des travaux pris en charge par la commune et la taxe d'aménagement qui reste une taxe de plus.

Vous avez visiblement décidé de ne pas engager le lotissement communal, une promesse électorale, pour favoriser un lotissement privé, qui par définition aura un prix résultant plus élevé pour les futurs kénanais, profitez-en pour assumer les conséquences de la suppression de PVR.

La commune a besoin de nouveaux arrivants, on ne doit pas leur faire payer un "impôt d'accueil".

La commune n'a jamais appliqué la TLE (voir CRCM page 4/15 du 10 juillet 2009), donc aucune raison d'appliquer la taxe d'aménagement, Ce débat a déjà eu lieu en novembre 2011,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que répondrez-vous à vos enfants, sur le point de construire à Saint-Quay-Perros, à la question : "pourquoi encore une taxe dans une commune en faible construction,

En conséquence, nous voterons contre cette taxe d'aménagement."

Avant de passer au vote, le Maire tient à répondre à ce qui vient d'être dit. Il indique qu'effectivement son programme électoral annonçait son engagement à réaliser un lotissement communal. Il se trouve qu'aujourd'hui, un lotisseur privé est décidé à lancer un projet. La Municipalité a donc souhaité l'accompagner et fera tout ce qui est en son pouvoir pour que ce projet voit le jour le plus vite possible. Il n'est pas pensable de lui faire de la concurrence.

D'autre part, il faut savoir que la commune n'a pas de réserve foncière et à l'époque, le Maire avait déclaré que si aucun projet ne voyait le jour et bien la commune chercherait des solutions.

Concernant la T.L.E. (Taxe local d'équipement), elle a toujours été refusée par les élus kénanais successifs et ceci par un vote "à l'unanimité". Ceux-ci considéraient que la T.L.E. était un impôt supplémentaire. Cependant, il a été possible de créer la P.V.R., ce qui n'est plus le cas dès le 1er janvier 2015.

La taxe d'aménagement permettra à la commune de faire face à ses obligations financières sans agir sur l'ensemble de la population mais en ne ciblant que les porteurs de projets.

Yves DAVOULT insiste pour dire que sans la taxe d'aménagement, la commune devra prendre à sa charge tous les travaux d'aménagement et ceci avec les impôts de tous les Kénanais. Alors, il n'est donc pas injuste de faire payer une quote-part financière au porteur de projet.

Le Maire propose de passer au vote et le Conseil municipal, par 12 voix POUR (1 abstention de Pômme BROGGI et 2 votes CONTRE de Karine ROULLEAU et Yves LE DAMANY) décide :

-d'instituer au 1er janvier 2015 et pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2017, la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal

-d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, cette taxe d'aménagement au taux de 1%.

-d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du Code de l'urbanisme, totalement ou en partie les exonérations qui suivent :

- 1° en totalité, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;
- 2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- 3° dans la limite de 50%, la surface des locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L.331-12 ;
- 4° en totalité (soit 100 % de la surface), la surface des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 5° en totalité soit 100 % de la surface, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil municipal prend acte que le taux et les exonérations fixés ci-dessus peuvent être modifiés tous les ans.

3 – Plan local d'urbanisme et Dossiers d'urbanisme :

Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de l'application du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 février 2014 et modifié le 12 juillet 2013 (modification n°1), il est apparu nécessaire de procéder à certains ajustements et précisions du document actuellement en vigueur. En effet, il convient d'accompagner l'évolution de notre P.L.U. afin qu'il soit en conformité avec les dispositions nouvelles du Code de l'Urbanisme et celles du SCoT du Trégor.

Cette modification n°2 du P.L.U. prendrait donc en compte les nouvelles dispositions inscrites dans la loi ALUR, le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales, l'inventaire des zones humides, le nouveau périmètre de l'A.B.F., la prise en compte des nouvelles préconisations du SCoT du Trégor.

Conformément au Code de l'Urbanisme, la modification n°2 du P.L.U. **ne porte pas atteinte** à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.), **ne réduit pas** un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictées en raison des risques et des nuisances, de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et **ne comporte pas** de graves risques de nuisances.

Le Maire précise que ces modifications sont rendues possibles par l'article L.123-1-11 du Code de l'Urbanisme et indique que l'article L.123-13-3 du même code énonce que cette modification peut être réalisée selon la procédure simplifiée.

Le Maire propose les modalités suivantes pour la consultation publique :

un avis au public sera diffusé par affichages et insertion dans un, deux voire trois journaux locaux ;

un dossier et un registre sera mis à disposition du public pendant une durée d'un mois.

à l'issue de ces formalités, le Conseil municipal sera invité à délibérer sur le bilan de la concertation et sur la modification simplifiée du P.L.U.

Le Maire propose à l'assemblée d'engager la procédure de modification simplifiée et de retenir les modalités de la mise à disposition du projet qu'il vient de décrire.

Où l'exposé du Maire et sur sa proposition, le Conseil municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1-11, L.123-13-1, L.123-13-3, R.123-20-1, R.123-20-2 et R.123-20-3 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Quay-Perros approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2010 et modifié le 12 juillet 2013 (modification n°2)

Considérant la volonté de procéder à la modification simplifiée du P.L.U. pour les points décrits ci-dessus ;

Considérant la possibilité ouverte par l'article L.123-1-11 ;

VU l'avis favorable de la commission générale de travail du 20 novembre 2014

Après étude et à l'unanimité, DECIDE :

-d'engager la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Quay-Perros sur les points développés ci-dessus ;

-de transmettre le projet modifié pour notification aux personnes publiques associées ;

-d'approuver les modalités de consultation du public proposée ci-dessus par le Maire;

-dit que la présente délibération fera l'objet conformément au Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie de Saint Quay-Perros durant un mois et d'une mention dans deux journaux départementaux.

-dit que le projet de modification n°2 du P.L.U. de Saint Quay-Perros sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint Quay-Perros

-dit que la présente délibération sera exécutoire après son envoi au Préfet des Côtes d'Armor et après l'exécution des mesures de publicité réglementaire.

La présente délibération et le projet de dossier de modification n° 2 du P.L.U. seront notifiés aux personnes publiques suivantes :

-les Services de l'Etat, (notamment la DDTM22 et le Service territorial de l'architecture et du patrimoine) sous couvert de Madame le Sous-Préfet de Lannion

-Monsieur le Président du Conseil général des Côtes d'Armor

-Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne

-Monsieur le Président de Lannion Trégor Communauté

-Monsieur le Président du SCoT du Trégor

-Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Trégor

-Messieurs les Maires des communes limitrophes à savoir Perros Guirec, Louannec, Pleumeur Bodou et Lannion.

-Messieurs les Présidents des Chambres consulaires à savoir, la Chambre d'agriculture 22, la Chambre de commerce et d'industrie 22 et la Chambre des métiers 22.

4 - Aménagement de la Mairie – maîtrise d'œuvre :

Le Maire rappelle à l'assemblée les démarches entreprises dans le cadre de la consultation simplifiée d'architectes pour le projet d'extension et de réaménagement des bâtiments de la Mairie. Cinq professionnels ont été contactés et quatre ont répondu.

Le Maire indique que les quatre candidats ont été auditionnés par la Municipalité et il rappelle à l'assemblée la synthèse de ces échanges et des dossiers de candidature. Ces documents ont été présentés et étudiés en commission ad hoc et en commission générale de travail.

Il rappelle également que le coût prévisionnel des travaux HT était estimé à 500 000 Euros

Le Maire propose donc à l'assemblée de retenir la candidature de la SELARL Jean Yves PHILIPPE, Architecte DPLG à 16 rue de la Mairie – 22480 SAINT CONAN pour un montant total de 45000 € HT (37500 € pour la part architecte et 7500 € pour la part BET spécialisés structures et fluides) et de l'autoriser à signer, au nom de la commune, tous documents réglementaires liés à cette prestation.

Il indique que cette prestation contient une tranche "ferme" et une tranche "conditionnelle" permettant ainsi de faire le point technique et financier à chaque étape de l'évolution du dossier.

Yves DAVOULT précise qu'une enveloppe de 20 000 €uros a déjà été votée au budget de la commune.

Le Maire donne la parole à Yves LE DAMANY qui fait la déclaration suivante :

"Tout d'abord un rappel, la promesse électorale était "travailler dès le mois d'avril à la réalisation de salles multi activités modulables et utilisables par tous (activités périscolaire, associations, réception, ...)" est devenu "projet d'extension et de réaménagement de la Mairie".

Lors du budget en mars 2011, nous propositions à notre commune d'investir; la réponse fut «souhaitez-vous que la commune s'endette à nouveau, qu'on augmente donc le capital de la dette à rembourser; bref que la commune soit à nouveau "dans le rouge" du point de vue des contrôles budgétaires» ; à cette date, le montant de la dette était de 1725 €/habitant (Moyenne nationale : 600 €).

Les décisions gouvernementales de baisser les dotations de 11 Mil-

liards d'€uros représentent 240 000 € pour notre commune (170 €/ personne) ; certes, ce montant ne serait pas appliqué directement aux communes mais indirectement, il y aura des impacts inconnus à ce jour,

Avec ce projet estimée de 500 000 à 800 000 €, nous aurons alors un montant de la dette de plus de l'ordre 2000€/habitant en 2015.

Aussi, nous demandons donc aux conseillers municipaux de bien réfléchir à cet investissement en regardant de près le bilan financier de notre commune."

Le Maire répond : "C'est très bien avec vous, Monsieur LE DAMANY ; quand on fait quelque chose, ça ne va pas, quand on ne fait rien, ça ne va pas non plus. Je rappelle que dans ce projet, il y a la construction d'une salle pour les réunions du Conseil municipal et pour les mariages et une autre salle, modulable, pour des multi-activités. C'est bien conforme à notre profession de foi. Ce n'est qu'une question de langage et vous savez très bien de quoi il s'agit puisque tout le monde à participer à l'élaboration du cahier des charges.

Maintenant, s'il est prévu au marché de maîtrise d'œuvre une tranche ferme et une tranche conditionnelle, c'est bien pour apprécier ce projet au plus près de nos possibilités financières.

Nous nous sommes engagés auprès de la population à réaliser des investissements. J'espère que nous y parviendrons tout en gérant la commune en bonne intelligence. Nous continuerons à ne pas augmenter les impôts. Le budget communal peut accepter la réalisation d'un prêt d'un million d'€uros sans pourtant se placer dans une situation de surendettement. C'est cela qui est important. Comparer la dette par rapport au nombre d'habitants, cela ne veut rien dire."

Yves DAVOULT intervient ensuite en s'adressant à Yves LE DAMANY : "Je considère cela comme pas très honnête de ta part. On a dit qu'on allait faire cette salle et tu commences par ergoter et je pèse mes mots, sur le titre. C'est vraiment limite mais on commence à te connaître et on n'est donc pas trop surpris.

Est-ce qu'on t'a parlé un seul instant de la manière dont on allait financer ce projet ? Cela n'a pas été évoqué une seule fois. Bon et bien tes élucubrations, aujourd'hui, tu te les gardes. Le moment venu, on te donnera des informations précises sur le financement.

Maintenant si c'est uniquement pour que la presse s'empare de tes dires pour faire croire dans la commune qu'on va endetter notre commune, cela n'est pas très positif de ta part.

Nous avons quand même réalisé pas mal de choses ces dernières années et tu nous reproches de ne rien faire."

Le Maire intervient : "La population, elle, ne nous l'a pas reproché."

Yves DAVOULT poursuit : "On va donc continuer à fonctionner de cette façon et ne nous prête pas en public, des intentions qu'on n'a pas.

Je suis désolé de devoir intervenir de la sorte mais tes propos sont difficilement supportables.

Nous jouons la transparence. Tu es présent aux commissions de travail mais c'est une fois arrivé en réunion de notre conseil municipal qu'il faut que tu sortes des arguments de ce type-là qui sont difficilement recevables.

Voilà, j'en ai fini."

Soumis au vote, le Conseil municipal, unanime, approuve la proposition de maîtrise d'œuvre décrite par le maire.

5 – Personnel communal et finances communales :

A - Décisions modificatives du budget 2014 :

Section de fonctionnement :

Le Maire rappelle à l'assemblée que deux agents affectés au service scolaire sont actuellement en arrêt de maladie et pour une durée très longue.

Afin d'assurer la continuité des services, ces deux situations ont nécessité le recrutement d'agents temporaires dont les rémunérations n'étaient pas budgétées.

Le Maire indique également que la commune perçoit du contrat "prévoyance" de son assureur un remboursement dans le cadre de la "garantie de salaires". Ceci augmente la section recettes de fonctionnement en "remboursement de charges".

Le Maire propose le vote de la décision modificative suivante :

Dépenses : article 6218 : + 16500 euros

Recettes : article 6419 : + 16500 euros

Section d'investissement :

Le Maire rappelle que par délibération du 11 décembre 2013, le Conseil municipal a approuvé les travaux d'éclairage public du giratoire de Saint Méen pour un montant de 19300 euros TTC. La participation de la commune est de 9650 euros.

A ce moment précis, la commune ne savait pas si cette dépense serait incluse dans le marché total du projet d'aménagement conduit par Lannion Trégor Communauté et donc inscrite dans la participation communale aux travaux. Aussi, ce montant n'a pas été inscrit au budget 2014 au chapitre 2041581.

Depuis, le Syndicat d'Electricité 22 a adressé directement en mairie les demandes de participations soit : 4629.61 € + 1851.84 € = 6481.45 €. Reste à payer : 3168.55 Euros.

Le Maire propose donc d'inscrire au budget 2014 la somme totale soit 9 650.00 € ainsi que 772 € pour de petits travaux de rénovation de foyers lumineux.

Le Maire propose donc le vote de la décision modificative suivante :

Dépenses au 2041581 : + 10422 € soit 10 500 €

Dépenses au chapitre 23 : - 10 500 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les décisions modificatives présentées par le Maire.

B - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2015 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu la loi n° 96.314 du 12 avril 1996 article 69 relative au vote du budget des Collectivités Territoriales qui autorise ces opérations,

Vu l'instruction codificatrice N°96-078 M14 du 1er août 1996,

Vu l'ordonnance N° 2005 – 1027 du 26/08/2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu la délibération du 25 avril 2014 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2014,

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le Conseil Municipal, unanime :

AUTORISE le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2015, les dépenses d'investissement du budget de la commune.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que cette autorisation s'étend pour les montants suivants de dépenses d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL (M14) T.T.C.

Objet	Chapitre	Montant maximum
Immobilisations corporelles	20	3 750 €
Subvention d'équipement	204	2 780 €
Immobilisations corporelles	21	14 000 €
Immobilisations en cours	23	118 800 €

C - Tarifs communaux 2015 :

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les tarifs communaux suivants pour 2015 :

Concessions aux cimetières		Concessions au Colombarium	
15 ans	110 €	5 ans	200 €
30 ans	200 €	10 ans	390 €
		15 ans	530 €
		20 ans	660 €
		30 ans	940 €

Concessions aux cavurnes		Mur du Souvenir	
15 ans	110 €	10 ans	50 €
30 ans	200 €		

Photocopies

Format A4	0.25 €	Format A3	0.50 €
-----------	--------	-----------	--------

D - Tarifs 2015 de la salle :

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les tarifs suivants pour 2015 :

SALLES	LOCALION		MENAGE			
	1 jour Kén	2 jours Ext	Kén	Ext	Kén	Ext
1+2 sans cuisine	165 €	265 €	170 €	275 €	50€	50€
2+3 sans cuisine	165 €	265 €	170 €	275 €	50€	50€
1+2+3 sans cuisine	185 €	300 €	195 €	310 €	50€	50€
Loc. occasionnelle 1/2 j	100 €	150 €				
Loc. cuisine	100 €	150 €				
Couverts + vaisselle						
1 Kit						
50 couverts	50 €	80 €	50 €	80 €		
2 Kit						
50 couverts	95 €	155 €	95 €	155 €		
3 Kit						
50 couverts	135 €	225 €	135 €	225 €		
4 Kit						
50 couverts	170 €	290 €	170 €	290 €		
Estrade						
Jusqu'à 24 m ²	100 €					
Jusqu'à 48 m ²	200 €					

Salle 1 : bas de la grande salle

Salle 2 : haut de la grande salle Caution : 500 €

Salle 3 : salle bleue

Ménage complémentaire : 30 €/heure si nécessaire

Salle 3 : gratuité pour les cafés après obsèques à Saint Quay-Perros

E - Crédits scolaires 2015 :

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les crédits scolaires 2015 suivants pour les écoles Albert Jacquard :

Ecoles	Elémentaire	Maternelle
Nbre élèves	63 €	43 €
Fourniture	38 €	38 €
Petit Total	2 394 €	1 634 €
B.C.D.	630 €	630 €
Achat de matériel	470 €	470 €
Transports	650 €	

Pour l'école élémentaire:

activité piscine (120 € x 11 séances)

spectacle de Noël (4.50 € x 63 élèves) soit 283.50 €

transport piscine (231 €)

Pour l'école maternelle : Noël : 193.50 € (4.50€/élève x 43)

F - Indemnité du Trésorier :

Le Maire explique à l'assemblée que par délibération, il peut être attribué une indemnité de conseil aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Cette indemnité est précisée conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 02 mars 1982 et du décret 82/979 du 19/11/1982 ; l'arrêté du 16/12/1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité.

Le Maire précise que la réglementation prévoit qu'à chaque changement de Comptable du Trésor, il convient de procéder à une nouvelle

délibération. C'est le cas en 2014 avec la prise de fonction de Monsieur Philippe SAMYN.

Le Maire indique également que l'indemnité allouée au comptable lui est acquise pour toute la durée du mandat du Conseil municipal mais elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée.

Le Maire propose à l'assemblée de voter un taux de 100% tel qu'il l'était pratiqué jusqu'ici pour l'indemnité de conseil.

Pour l'année 2014, cela représente un montant de 490 €uros (indemnités + cotisations CSG, RDS et FS).

Accord unanime du Conseil municipal sur la proposition du Maire.

G - Ralliement à la procédure de mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert européen du contrat-groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de conclure un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit "police d'assurance collective à adhésion facultative".

La commune de Saint Quay-Perros soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor. La mission alors confiée au Centre de Gestion doit être officialisée par une délibération permettant à la collectivité/l'établissement public d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat-groupe.

Le Conseil municipal de Saint Quay-Perros, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 26 alinéa 5 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurances statutaires ;

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés Publics ;

Vu l'exposé du Maire

DECIDE,

De se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen, lancée sur le fondement des articles 26-I-1°, 33, 40-III-2° et 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2015, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET PREND ACTE que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2016.

H - Admission en non-valeur :

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Trésorier de Perros Guirec, Comptable de la commune, a indiqué n'avoir pu, suite à liquidation judiciaire, procéder au recouvrement d'une somme totale de 577.60 Euros et demande en conséquence, à l'admission en non-valeurs pour ces pièces comptables.

Le Maire propose à l'assemblée de voter ces admissions en non-valeurs. Accord unanime du Conseil municipal sur la proposition du Maire.

6 – Syndicats intercommunaux :

A – Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor : Roland GELGON, Président du Syndicat d'Eau, évoque les points les plus importants abordés lors de la dernière assemblée générale du Syndicat : Travaux : trois grosses interventions sont programmées sur le réseau à Saint Quay-Perros : chemin de Kéravily, rue de la Chapelle de Saint Méen à proximité de la chapelle et la canalisation passant sous la RD 788.

Des charges financières très lourdes pour 2015 notamment la contribution que verse le syndicat au syndicat départemental d'adduction d'eau potable et qui passe de 6,60 € à 11,60 € par abonné. Ceci constitue une charge supplémentaire globale de 50 000 €.

La participation conventionnelle du syndicat aux investissements du syndicat de Kernevec de Treguier.

Obligation faite au syndicat, compte tenu de directives européennes, de procéder au remplacement des compteurs d'eau individuels des abonnés. La charge financière serait de 130 000 €. Le syndicat a voté une augmentation de 4% de la part fixe annuelle facturée aux abonnés, représentant une augmentation de 4.50 €.

La programmation pluriannuelle du remplacement des canalisations d'eau potable. Le syndicat étant propriétaire de 430 km de conduite d'eau, le coût financier annuel est estimé à 400 000 € (pour 5 km).

B – Comité de soins du Canton de Perro- Guirec : Le Maire souhaite faire un point sur ce dossier en déclarant qu'il est très mécontent de voir ce qui se passe actuellement. Il rappelle que le Syndicat intercommunal d'Entraide et le Comité de soins cohabitent dans des locaux situés à Saint Quay-Perros. Le Syndicat d'Entraide est propriétaire du terrain et des bâtiments et le Comité de soins est son locataire pour une partie des locaux.

Aujourd'hui, le Syndicat d'Entraide se déclare trop à l'étroit et veut occuper tous les locaux. Aussi, il a demandé au Comité de soins de trouver un autre hébergement. Le bail se termine au mois de mars 2015 mais le Syndicat d'Entraide souhaite récupérer au plus vite ces locaux. Suite à cette annonce, Le Maire a organisé à Saint Quay-Perros, une réunion des Maires du canton afin de faire le point sur cette situation et pour trouver une solution. A cet effet, il a été convenu d'attendre la fin de l'année 2014 avant que les Présidents des deux structures ne prennent de décisions.

Marie-Paule LE GOFF fait tout son possible pour trouver des locaux sur notre commune et des locaux ont été visités.

Cependant, il semblerait que les choses s'accélérent et que le Comité de soins se dirige vers un déménagement dans des locaux à Pleumeur Bodou.

Le Maire trouve cette situation déplorable au moment où on parle beaucoup de mutualisation des services. Il rappelle que la cohabitation du Syndicat et du Comité de soins à Saint Quay-Perros fonctionnait bien du temps de Roland GEFFROY qui a présidé les deux structures puis ensuite au moment où François BOURIOT Présidait le Syndicat et Yves DAVOULT le Comité de soins.

Aujourd'hui, le Maire se dit dépité et voudrait que les Maires du canton de Perros Guirec entendent ce message et fassent entendre raison aux deux présidents concernés.

En conclusion, le Maire réaffirme son mécontentement face à une situation qui ne pourra que créer de grosses difficultés dans les démarches engagées par les familles qui ont besoin des services proposés par le Syndicat d'Entraide et le Comité de soins.

Les services rendus par ces deux structures sont très complémentaires et c'est quand même plus facile pour les familles de se rendre en un seul lieu d'accueil.

Quant aux personnels, il y a aussi une complémentarité évidente qui ne peut que se dégrader en cas de déménagement du Comité de soins. "On ne baisse pas les bras, on continue à chercher des solutions mais ce sera très difficile."

7 – Dossiers communautaires :

Le Maire indique qu'au 1er janvier 2015, Lannion-Trégor Communau-

té s'agrandit et que certaines règles changent. Il y a lieu de procéder aujourd'hui à de nouvelles désignations.

Le Conseil municipal procède, à l'unanimité, aux désignations suivantes :

Commissaire à la commission intercommunale des impôts directs : Yves DAVOULT

Représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : Yves DAVOULT

D'autre part, la commune n'aura plus qu'un seul conseiller communautaire et l'assemblée désigne Pierrick ROUSSELOT comme conseiller communautaire. Sylvie BART sera suppléante.

Yves LE DAMANY évoque la tenue du Comité de Pilotage du 09 septembre 2014. Le Maire explique ce comité de pilotage était essentiellement consacré au projet de mutualisation des services entre les communes et la communauté d'agglomération. Cette mutualisation doit faire l'objet d'une étude obligatoire en 2015. Il n'est pas prévu de transfert automatique de compétence mais cela sera possible par accord conventionnel entre les parties concernées.

Le Maire, Vice-Président de Lannion Trégor Communauté présente ensuite à l'assemblée le rapport annuel d'activités 2013 de Lannion Trégor Communauté.

8 – Questions diverses :

Le Maire et Yves DAVOULT répondent aux questions posées par Yves LE DAMANY.

A – Schéma des transports intelligents des Côtes d'Armor (S.T.I.C.A.) : Le Maire a assisté à une réunion de travail à la Maison du département de Lannion. Le projet de giratoire à Ker Noël a quelque peu reculé dans l'organisation des travaux départementaux mais il est inscrit dans les études devant être formalisées avant 2020.

Cependant, si un projet venait à être abandonné, notre projet peut se repositionner.

Le Maire réaffirme que les aménagements routiers à Ker Noël et à Crec'h Quillé restent une priorité pour la commune.

B – Service départemental d'incendie et de secours : Le Maire indique que les communes ne seront pas consultées sur le choix de l'implantation de la future caserne. Le S.D.I.S., après étude, a demandé de retenir le site de Pegase. La commune de Lannion, qui hébergera la caserne, doit fournir un terrain et a demandé à L-T Communauté de lui réserver ce terrain. L-T Communauté doit se positionner sur le choix du site le 02 décembre 2014.

C – Infrastructures sportives : Yves DAVOULT a bien reçu l'information transmise par Yves LE DAMANY au sujet des subventions possibles par le Conseil général. Aujourd'hui, la construction d'un local de stockage au terrain des sports est toujours d'actualité. L'architecte retenu pour l'aménagement de la mairie sera contacté à cet effet.

D – Site internet : Yves DAVOULT a rencontré Roland TELLE qui s'est proposé d'intervenir sur ce dossier. Yves DAVOULT pense qu'il faudra mettre en place une mini-commission hebdomadaire pour faire vivre le site internet de la commune.

E – Prochain conseil municipal : aucune date n'est fixée.

F – Semaine de la création : Marie Paule indique que cette exposition se tiendra à la salle d'animation Yves Guegan du 14 au 28 décembre 2014 inclus. Le vernissage est fixé au 13 décembre 2014.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE, VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Compte rendu du Conseil municipal du vendredi 13 mars 2015 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Marie Paule LE GOFF, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Adjoint, Sylvie BART, Nicole DUPONT, Pômme BROGGI, Christine PHILIPPE, Jean François ORVEN, Roland GELGON, Hervé LE GROSSEC, Jean Jacques RIVIER, Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Marie-Paule LE GOFF est désignée secrétaire de séance.

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2014

2 – Vote du compte de gestion et du compte administratif 2014 de la commune

3 – Affectation résultats du compte administratif 2014 de la commune

4 – Vote taux d'imposition 2015 (Taxe d'habitation et taxes foncières)

5 – Subventions 2015 aux associations communales

6 – Vote du budget 2015 de la commune (budget, autorisation de programmes, demande de financement)

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2014 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2 – Vote compte de gestion et compte administratif 2014 de la commune :

Le Conseil municipal, unanime, élit Monsieur Jean François ORVEN, Doyen d'âge de l'assemblée, pour présider aux votes.

Yves DAVOULT, Adjoint chargé des Finances, excuse l'absence de Monsieur le Trésorier de Perros Guirec et présente le compte administratif 2014 de la commune, les chiffres étant exactement identiques au compte de gestion du Trésorier de la commune.

Section de Fonctionnement

DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2014
11	Charges à caractère général	241 790.00
12	Charges de personnel	641 500.00
23	Virement section investissement	257 510.00
42	Opération d'ordre entre section	27 900.00
65	Autres charges gestion courante	144 600.00
66	Charges financières	37 000.00
67	Charges exceptionnelles	12 400.00
TOTAL		1 362 700.00

RECETTES

13	Atténuation de charges	58 500.00
42	Opéra. d'ordre entre section (trx en régie)	12 000.00
70	Produits des services	8 700.00
73	Impôts et Taxes	1 019 300.00
74	Dotations et Participations	248 500.00
75	Autres produits gestion courante ²	14 700.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	1 000.00
TOTAL		1 362 700.00

Excédent de clôture 2014

Yves DAVOULT précise que la ligne de crédits "indemnités des élus" est sensiblement supérieure à la prévision budgétaire tout simplement parce que le Maire étant devenu Vice-Président à la Communauté d'Agglomération, cette situation a entraîné une modification du calcul des charges sociales et un rattrapage sur les cotisations à payer sur l'exercice 2014.

Section d'Investissement

DEPENSES

CHAP.	INTITULES	PREVU	REALISE
1	Solde d'exé. inv.reporté	108 709,83	108 709,83
40	Opérat. d'ordre (travaux en régie)	12 000.00	11 982.10

16	Dette : remboursement du capital	165 000.00	164 871.02
20	Immob. Incorporelles	21 350.00	5 202.00
204	Subventions d'équipement versées	11 530.00	7 882.94
21	Immob.corporelles	61 780.00	43 209.34
23	Immob. en cours	477 309.17	36 311.41
TOTAL 2014		748 969.17	269 458.81

RECETTES

1	Solde d'exé. invest.reporté	108 709.83	108 709.83
40	Opération d'ordre de transfert	27 900.00	27 899.95
10	F.C. T.V.A.	36 600.00	36 375.70
10	Affectation de résultats	318 249.34	318 249.34
16	Prêts	0.00	0.00
21	Virement section fonctionnement	257 510.00	0.00
23	Immobilisation en cours	0.00	0.00
13	Subventions	0.00	14 511.03

TOTAL 2014 (avec report 2013) **748 969.17** **505 745.85**

solde d'exécution 2014

236 287.04

Les "restes à réaliser" correspondent à la participation de la commune au financement du giratoire de Saint Méen (100 000 €), pas encore facturée par Lannion-Trégor Communauté et le solde de la participation communale à l'éclairage de ce même giratoire (3600 € à payer au Syndicat départemental d'énergie 22).

Le compte de gestion et le compte administratif 2014 de la commune sont approuvés à l'unanimité.

3 – Affectation des résultats du compte administratif 2014 de la commune :

Yves DAVOULT rappelle que l'excédent de clôture de fonctionnement 2014 s'élève à 305 267,39€. Il indique que ce chiffre est sensiblement identique aux excédents de clôture des exercices budgétaires précédents, signe de la bonne santé de la section de fonctionnement du budget communal. Il propose cette année encore, d'affecter l'intégralité de cet excédent 2014 en recettes de la section d'investissement du budget 2015 de la commune.

Le Maire soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Le Conseil municipal, unanime, décide d'affecter l'intégralité de l'excédent 2014 de la section de fonctionnement, soit 305 267,39 € en recette de la section d'investissement du budget communal 2015.

4 – Vote des taux d'imposition 2015 (Taxe d'habitation et taxes foncières) :

Yves DAVOULT indique tout d'abord que les bases d'imposition 2015 n'ont pas été officiellement communiquées par les services fiscaux.

Il s'agit aujourd'hui de voter les taux d'imposition 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur le "bâti" et sur le "non-bâti".

Le Maire propose à l'assemblée de reconduire les taux actuels, précisant que c'est la septième année que ces taux ne sont pas modifiés.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les taux suivants pour 2015 :

Taxe d'Habitation : 18,11 %

Taxe foncière (bâti) : 18,66 %

Taxe foncière (non bâti) : 65,23 %

5 – Subventions 2015 aux associations communales :

D'abord Yves DAVOULT s'excuse de ne pas avoir présenté ce dossier en commission de travail, expliquant qu'il n'avait pas reçu toutes les demandes.

Il rappelle qu'il est demandé aux associations de communiquer leur bilan moral et financier de l'année écoulée ainsi que leur budget prévisionnel 2015 et leurs projets d'activités.

Le Maire fait remarquer que des collectivités ont décidé de baisser leurs aides financières aux associations. Il ne souhaite pas en faire de même et il propose de reconduire les montants attribués en 2014. Il précise cependant que si une association est en difficulté, la commune étudiera la situation et pourra aussi venir en aide logistique lors d'une manifestation de grande ampleur.

Il insiste aussi sur le fait que les associations ne doivent pas hésiter à organiser des manifestations afin de récolter un peu d'argent.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les subventions 2015 suivantes

aux associations kénanaïses :

Stade kénanaïse : 2 500 €, Trankilik 200 €, ACK 2 500 €, Gym loisirs 300 €, Amicale retraités 760 €, Danses bretonnes 500 €, Sté Chasse 420 €, Espéranto 250 €, Scots Bonnet 200 €, Amic.Empl.Communaux 2 730 €, Amicale laïque 2 500 €, Animations kénanaïses 2 500 €.

6 – Vote du budget 2015 de la commune (budget, autorisation de programmes, demande de financement) : Yves DAVOULT présente le projet de budget 2015 de la commune.

Section de Fonctionnement

DEPENSES

011 -	Charges à caractère général	233 350
012 -	Charges de personnel	692 700
65 -	Autres charges gestion courante	147 500
66 -	Charges financières	31 795
67 -	Charges exceptionnelles	1 000
042 -	Opération d'ordre entre section	28 700
	Sous Total	1 135 045
023 -	Virement à la section d'invest.	225 975
	TOTAL	1 361 020

RECETTES

013 -	Atténuations de charges	76 500
70 -	Produits des services	10 400
042 -	Opération d'ordre entre section	12 000
73 -	Impôts et Taxes	1 027 700
74 -	Dotations et participations	225 920
75 -	Autres produits gest.courante	8 500
77 -	Produits exceptionnels	0
	TOTAL	1 361 020

Yves DAVOULT indique que ce budget se situe à la hauteur de celui de l'an passé et qu'il ne s'agit pas d'un budget volontariste mais d'un budget sécuritaire. En dépense, le coût des TAPS en année pleine a été pris en compte ainsi que les frais de personnel alourdis malheureusement du fait des situations de personnel en arrêt de longue maladie ainsi que par une augmentation significative des cotisations de la mutuelle "employeur". Les charges liées au remboursement des intérêts de la dette ne sont pas élevées, ceci étant dû à une bonne renégociation de certains emprunts.

En recette, il a été tenu compte d'une augmentation toute relative des valeurs locatives ainsi que de la baisse prévisionnelle de la DGF (dotation globale de fonctionnement) par l'Etat.

Section d'investissement

Dépenses	Crédits report	Crédits 2015	Total B.P.2015
040 – Opé. ordre entre section		12 000	12 000
16 – Capital de la dette		170 995	170 995
20 – Immo. incorporelles			
204 – Subv. équip. versées	3 600	8 700	12 300
21 – Immo. corporelles	24 150	24 150	
23 – Immo. en cours	100 000	513 784.43	613 784.43
TOTAL	103 600	729 629.43	833 229.43

Recettes

	Crédits 2014
001 – Solde d'exécution reporté	236 287.04
021 – Virement de la section de fonctionnement	225 975.00
040 – Opération d'ordre entre section	28 700.00
10 – Dotations fonds divers	37 000.00
10 – Affectation de résultats	305 267.39
TOTAL	833 229.43

Yves DAVOULT liste ensuite les prévisions d'un certain nombre de dépenses :

650 € pour l'achat d'un réfrigérateur et d'un congélateur pour le local de la Banque alimentaire, suite au vol de l'ancien matériel

5000 € pour l'achat de divers outillages pour les services techniques municipaux

8000 € pour refaire l'éclairage du stade, aujourd'hui vétuste.

3500 € pour le remplacement de la chaudière dans la maison de la

commune sise au 3 rue des Hortensias et actuellement louée.

6000 € pour la construction, par les services techniques municipaux, d'un local de stockage associatif au terrain des sports.

7000 € en prévision d'une réfection du logement communal situé au-dessus de la bibliothèque.

289 811 € pour commencer à financer l'extension de la Mairie dans le cadre de la mise aux normes pour l'accessibilité du public et la réalisation de locaux pour les associations.

Avant de laisser à la parole à Gérard DAUVERGNE concernant le projet d'extension de la Mairie, le Maire demande si quelqu'un souhaite intervenir.

Yves LE DAMANY demande où en est le projet de lotissement privé annoncé il y a quelques temps.

Le Maire répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour de cette séance car il est dans l'attente d'information plus précise d'ici une quinzaine de jours ; mais on peut dire que les choses avancent bien.

Yves LE DAMANY demande ensuite des informations sur la RD 788.

Le Maire répond qu'il doit rencontrer prochainement à ce sujet le Vice-Président du Conseil général chargé des routes. Il semblerait que le tronçon Girotoire du Cruquill- Saint Méen puisse être programmé assez rapidement.

Cependant, il n'y a pas d'informations précises venant du Conseil général et des crédits ne sont donc pas inscrits pour cela au budget communal 2015.

Yves DAVOULT rajoute que rien n'est figé et que si certaines affectations ont été positionnées, il sera toujours possible le moment venu et en fonction de l'actualité de repositionner les crédits nécessaires.

Yves LE DAMANY évoque ensuite l'Ecole de musique du Trégor dont la participation communale 2015 s'élève à 29000 €.

Le Maire répond que les trois Maires concernés (Lannion, Perros Guirec et Saint Quay-Perros) se concertent à ce sujet notamment avant l'assemblée générale de l'E.M.T. Des discussions sont actuellement en cours sur le projet de transfert de l'E.M.T. à Lannion Trégor Communauté. Dans le cadre de ce transfert, il faudra être très vigilant au niveau des attributions de compensation fiscale. En 2015, la participation communale est bien de 29000 € pour un certain nombre d'élèves mais quand serait-il du montant de cette attribution en cas de baisse des effectifs kénanaïses.

Les études et les discussions se poursuivent et le Maire insiste pour dire qu'il souhaite une école de musique avant tout "pour les enfants".

Yves LE DAMANY fait remarquer qu'il n'y a pas de ligne de crédits pour la voirie sur le projet de budget 2015.

Le Maire explique que des crédits sont prévus en section de fonctionnement pour les travaux d'entretien (Point à temps). Il n'y a effectivement pas de crédits inscrits en investissement pour la voirie car les routes sont en bon état ; Une exception cependant, à proximité de la Chapelle de Saint Méen et sur la rue de Keravily où le Syndicat d'Eau du Trégor doit procéder à une réfection complète des chaussées suite aux travaux qu'il vient de réaliser sur ses réseaux. Le choix budgétaire cette année est d'axer la section d'investissement sur le projet de mairie et de salles d'activités.

Si besoin est, il sera toujours possible d'ouvrir des crédits en cours d'année pour des travaux de voirie.

Pomme BROGGI évoque l'état de la rue de Bouscao.

Le Maire précise que ce cas est un bon exemple pour illustrer de quelle façon se fera l'intervention de L-T Communauté, tout d'abord par la réalisation d'un diagnostic de l'état des réseaux existants avant toute intervention sur la chaussée.

Répondant à la question d'Yves LE DAMANY sur les effectifs de l'école, le Maire indique que les prévisions ne sont pas encore figées. Une concertation est en cours avec les parents et les enseignantes. Un état des lieux sera fait incluant les "TAP" (temps d'activités périscolaires) et l'organisation générale des écoles sera adaptée en fonction du nombre d'élèves.

Concernant les "TAP", Yves DAVOULT indique qu'un bilan du fonctionnement va être fait par Josiane REGUER et Stéphanie LE REST.

Kermesse de l'école Albert Jacquard le 14 juin 2015



Théâtre à Saint Quay-Perros



Théâtre à Saint Quay-Perros



La fête de la musique le samedi 21 juin 2015



On analysera les tarifs demandés par les intervenants et les modifications éventuelles des activités actuellement mises en place.

Tout ceci est donc en cours de réflexion mais budgétairement, les crédits sont suffisants et ne devraient pas connaître de modifications importantes.

Gérard DAUVERGNE intervient ensuite pour faire une description du projet "Mairie" qui tient compte des remarques et modifications émises lors des réunions de travail. A ce stade du dossier, il s'agit de présenter le travail réalisé par l'architecte dans le cadre de la première partie de la mission qui lui a été confiée à savoir établir une esquisse et une estimation financière. Une fois que cette phase sera validée, l'étude réelle du projet sera lancée pour aboutir à l'approbation du projet définitif et au lancement de l'appel d'offres.

Yves DAVOULT précise que cette étape était notamment nécessaire afin de pouvoir déposer des dossiers de demandes de subventions. Pour cela, il fallait argumenter tant au niveau de la construction que des chiffres annoncés.

Le Maire précise également qu'il proposera à l'assemblée de voter une autorisation de programme et crédits de paiement qui tiendra compte de la restauration des deux couvertures de bâtiments, travaux qui initialement n'avaient pas été pris en compte dans ce programme d'investissement. Le Maire indique également qu'il n'a volontairement pas communiqué le chiffrage détaillé établi par l'architecte afin de ne pas mettre en situation délicate deux membres de l'assemblée travaillant dans des entreprises qui pourront être amenées à participer à l'appel d'offres. Ceci a donc été décidé en commun accord avec les deux conseillers municipaux concernés.

Yves LE DAMANY rappelle que lors de la réunion du groupe de travail du 27/02/2015, l'estimation de travaux avait été avancée à hauteur de 500 000 €.

Yves DAVOULT répond en expliquant que cette enveloppe financière permettait de définir un cahier des charges permettant aux candidats à la maîtrise d'œuvre de se positionner pour élaborer une esquisse de projet. Depuis, d'autres éléments sont venus se greffer dans le projet initial comme l'agrandissement de la bibliothèque, l'aménagement de la salle informatique ou encore la réfection des toitures.

Pomme BROGGI déclare que cet investissement s'inscrit dans le long terme et qu'il est important de prêter une attention toute particulière à la qualité des matériaux notamment pour ceux qui seront retenus pour la construction des toits plats.

Hervé LE GROSSE est persuadé que ce projet donnera une image moderne de la commune grâce notamment à l'alliance de "l'ancien" et du "moderne" dans l'architecture proposée.

Avant de passer au vote, le Maire demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

Yves LE DAMANY déclare :

"En l'absence d'investissement en voirie et en urbanisme, vos choix d'orientations ne sont pas notre vision du développement de notre commune. C'est pourquoi nous votons "contre" le budget d'investissement 2015 et pour les raisons suivantes :

Il n'y a pas de prévision d'investissement sur l'espace public pour faciliter la mise en place du lotissement privé en prévision

Le réseau routier de notre commune de plus de 20 kms doit être entretenu en bon état, année après année, en y consacrant un budget régulier (Douarnevez ou rue de Bouscao par exemple)"

Le Maire fait ensuite la déclaration suivante :

"Comme chaque année, depuis maintenant 8 ans, nous établissons et nous votons des budgets sécuritaires. Ce sera encore le cas cette année.

En fonctionnement, nous proposons une section budgétaire qui reflète la réalité. Les montants de dépenses se situent au plus près de nos besoins. Les montants des recettes sont calculés au plus juste et en fonction des informations que nous détenons le jour du vote. Comme le répète chaque année Monsieur DAVOULT, il n'y a pas ou peu de surprises.

En investissement par contre, nous devons chaque année faire des choix.

Cette année nous vous proposons de prendre une décision importante pour notre commune avec un projet qui sera sans aucun doute le projet phare de notre mandature.

Il s'agit du projet de réaménagement de la mairie associé à la construction d'une nouvelle salle communale multi activités. Il s'agit là d'un projet ambitieux mais indispensable pour notre commune et pour les Kénanaises et les Kénaçais.

Ce projet est en réflexion depuis de nombreuses années mais face à d'autres priorités, nous avons volontairement retardé la réalisation de ces travaux. Aujourd'hui nous ne pouvons plus attendre.

Des obligations nous incombent avec en priorité l'accessibilité : La mairie est un lieu public qui se doit d'être accessible à toutes et à tous et ceci et à tous moments et en toutes circonstances. Je me rappelle encore les mariages où des personnes en fauteuils n'ont pas pu assister à la cérémonie de mariage de leur enfant. Ce n'est pas acceptable !

Ce réaménagement de l'espace public permettra de faciliter l'accueil de tous dans de meilleures conditions tout en améliorant les conditions de travail du personnel communal et des élus sans oublier les économies d'énergie qui seront faites grâce au respect des prescriptions de la norme environnementale RT 2012.

Nous avons toujours affirmé et prouvé notre volonté d'aider et de soutenir les associations dans leur fonctionnement et leur faciliter l'accès aux salles communales. Ce projet est une fois de plus l'exemple de notre engagement auprès du monde associatif et auprès de tous ces bénévoles qui le font vivre.

La salle multi-activité permettra de répondre aux besoins des associations qui utilisent aujourd'hui les locaux de l'ancienne école. Nous sommes tous d'accord pour dire que ces locaux rendent aujourd'hui encore de nombreux services et qu'ils sont bien utiles aux associations qui les utilisent. Cependant, même s'ils ont été en partie rénovés, il faut bien admettre qu'ils ne sont plus totalement à la hauteur de nos attentes pour accueillir nos associations et surtout ne répondent plus aux normes d'accessibilité.

Dans la future salle multi activité, deux associations pourront fonctionner conjointement sans être gênées grâce à une cloison mobile totalement hermétique et isolée phoniquement. Des box de rangement pour le matériel seront également à la disposition des associations qui utiliseront cet espace.

Ce projet intégrera également le réaménagement de notre bibliothèque municipale ainsi que l'aménagement au même niveau d'une salle pour le club informatique. Des toilettes seront aussi créées afin d'optimiser le confort des bénévoles et des utilisateurs. Les deux espaces seront enfin accessibles à tous et pourront fonctionner toute la journée en totale autonomie.

Cet investissement et son financement peuvent légitimement soulever des interrogations voire des inquiétudes. Aussi, pour les plus inquiets ou seulement sceptiques, je tiens à les rassurer en exposant ceci :

Lors des dernières années qui viennent de s'écouler, nous avons doté les services techniques municipaux de moyens en matériel très performants. Nos employés interviennent donc régulièrement de façon efficace et à la satisfaction de tous. Nous réalisons ainsi des économies de fonctionnement non négligeables et ceci sans faire de concurrence aux entreprises à qui, par ailleurs, nous faisons régulièrement appel.

L'endettement de notre commune est encore important mais il est lié au financement d'investissements passés, nécessaires à la bonne marche de notre commune. Notre gestion raisonnée des deniers publics de la commune a permis de diminuer cet endettement d'un tiers en 7 ans. Nous continuerons dans ce sens afin que cette baisse se poursuive chaque année. Le capital restant dû est actuellement d'un peu moins de 2 millions d'euros.

Les taux d'intérêts sont actuellement très bas et l'on pourrait être

tenté d'emprunter, mais alors il faudra bien rembourser le capital et les intérêts et ce quels que soient leur montant.

Nous ne ferons donc pas dans l'immédiat appel au crédit bancaire. Cependant et si cela devient incontournable pour différentes raisons, alors le moment venu, il ne sera pas trop tard pour faire appel à ce type de financement. C'est pour ces raisons et surtout pour garder notre indépendance financière, que nous vous proposons de financer ce projet sur 3 exercices, 2015 et 2016, 2017.

Je tiens à dire une nouvelle fois que je suis très content du travail effectué en quelques mois. Je remercie tout d'abord le groupe de travail piloté par Gérard Dauvergne, qui a finalisé rapidement cette première étape. Je remercie aussi de leur participation les employés communaux et l'ensemble du conseil municipal, chacun à son niveau, qui a pu à un moment ou à un autre faire une remarque ou proposer une idée. Je souhaite remercier publiquement notre architecte Monsieur Jean-Yves PHILIPPE et son équipe pour leur écoute et la qualité leur travail. Ils ont tout de suite compris nos besoins et ils nous ont proposé un projet répondant à notre demande, correspondant à nos moyens financiers, avec une architecture moderne s'intégrant harmonieusement dans l'environnement.

Pour conclure, vous avez certainement tous vu fleurir des panneaux dans notre commune et les communes voisines mettant en avant les difficultés des artisans. Je peux dire simplement que notre projet permettra de donner du travail à quelques artisans et contribuera un peu à l'économie de notre territoire.

J'espère que ces quelques mots compléteront les explications techniques de Monsieur Gérard Dauvergne et financières de Monsieur Yves DAVOULT et permettront à chacune et chacun d'entre vous de prendre la meilleure décision pour le bien de notre commune et de l'ensemble des Kénaçais, et, pour certains d'entre nous de respecter notre engagement électoral.

Nous nous sommes engagés à réaliser ce projet, et nous pouvons le faire sans prendre aucun risque financier pour notre commune. Alors, chers collègues, appropriiez-vous ce projet et soyez en fier.

Je vous remercie de votre écoute et je vous propose maintenant de passer au vote. Tout d'abord le vote de l'AP/CP puis le vote du budget de fonctionnement et le vote du budget d'investissement et enfin la demande de D.E.T.R.2015 pour le projet "Mairie".

1 - Vote d'une autorisation de programme 2015 et crédits de paiement

Par 13 voix (groupe majoritaire), l'autorisation de programme 2015 et crédits de paiement suivants sont adoptés par l'assemblée.

N° AP Libellé de l'AP	Montant	CP 2015	CP 2016	CP 2017
AP- Extension 2015.1 de la Mairie locaux ass.	832 000 €	289 920€	299 280 €	242 800 €

Abstention de Karine ROULLEAU et Yves LE DAMANY. Ce dernier explique sa position par le fait qu'il n'a pas de visibilité financière précise sur le projet et qu'il aurait apprécié que l'aspect budgétaire soit abordé en commission de travail.

Yves DAVOULT lui répond qu'un plan pluriannuel de financement a été monté et qu'il est très sécuritaire. Même si la capacité d'autofinancement est faible, une somme de 50 000 € reste disponible en investissement en cas de besoin. S'il faut faire appel à l'emprunt, ce sera étudié en temps voulu.

Yves DAVOULT précise également qu'un emprunt "in fine" pourra être réalisé sur deux ans en attendant le remboursement de la TVA au titre du fonds de compensation de la TVA.

Le Maire indique à Yves LE DAMANY que s'abstenir c'est ne pas être pour ce projet donc contre le projet. "Tu ne t'engages pas sur ce projet, aussi je t'exclus du groupe de travail".

Le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont approuvés cette autorisation de programme.

2 - Vote du budget 2015 de la commune :

En section de fonctionnement, le budget est approuvé par 13 voix POUR (abstention de Karine ROULLEAU et Yves LE DAMANY).

En section d'investissement, le budget est approuvé par 13 voix POUR (Karine ROULLEAU et Yves LE DAMANY votent contre).

3 - Demande de D.E.T.R. 2015 – Mise aux normes de l'accessibilité au public et développement de l'activité associative et culturelle par la rénovation et l'extension des bâtiments de la mairie existante et des bâtiments attenants en vue d'installer les locaux administratifs et pluridisciplinaires.

Le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation et extension des bâtiments de la mairie existante et des bâtiments attenants en vue d'installer les locaux administratifs et pluridisciplinaires.

Le Maire explique que ce projet va répondre essentiellement à la réalisation de locaux administratifs fonctionnels, rendant l'accessibilité réglementaire à tous publics et en toutes circonstances ainsi que de locaux dédiés à la vie associative très riche sur la commune et enfin de locaux à vocation culturelle (bibliothèque municipale).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total du projet H.T. : 693 075 euros

D.E.T.R. 2015	207 922 €	30 %
Contrat départemental de territoire	138 615 €	20 %
Contrat Pays/Région	69 307 €	10 %
Fonds de concours LTC	69 307 €	10 %
Réserves parlementaires	69 307 €	10 %
Autofinancement/Emprunt	138 617 €	

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité :

approuve le projet rénovation et extension des bâtiments de la mairie existante et des bâtiments attenants en vue d'installer les locaux administratifs et pluridisciplinaires.

approuve le plan de financement prévisionnel

solicite de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor l'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2015 et au meilleur taux possible

autorise le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs aux demandes d'aides financières.

Autres délibération :

Eclairage public – rénovation des coffrets FL147 à FL 420 (Eclairage du terrain des sports)

Le Maire fait part à l'assemblée de l'état vétuste de l'installation de l'éclairage public au terrain des sports, constaté par l'entreprise CE-GELEC OUEST chargée de son entretien. Il propose de procéder à une rénovation de ces installations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de travaux de rénovation rédigé par le S.D.E.22 pour un montant estimatif de 7400 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

La commune de Saint Quay-Perros ayant transféré la compétence éclairage public au SDE 22, celui-ci bénéficiera de Fonds de Compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60% conformément au règlement financier, calculé sur le montant HT de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché et augmenté de frais de maîtrise d'œuvre aux taux de %.

La participation communale est estimée à 4 440 €.

Le Conseil municipal prend acte que les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le SDE22 aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,

VU LA SECRETAIRE DE SEANCE

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 23 avril 2015 à 18 heures

Etaient présents : Pierrick ROUSSELOT, Maire, Yves DAVOULT, Gérard DAUVERGNE, Josiane REGUER, Adjoint, Sylvie BART, Nicole DUPONT, Roland GELGON, Hervé LE GROSSEC, Pôme BROGGI (arrivée en cours de séance), Jean Jacques RIVIER (arrivé en cours de séance), Yves LE DAMANY et Karine ROULLEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie-Paule LE GOFF (procuration à Pierrick ROUSSELOT), Jean François ORVEN (procuration à Gérard DAUVERGNE) et Christine PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Hervé LE GROSSEC est désigné secrétaire de séance

Le quorum atteint, le Maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13 mars 2015

2 – Dossiers communautaires

3 – Dossiers intercommunaux

4 – Dossiers scolaires

5 – Point sur les travaux et l'urbanisme

6 – Finances, personnel communal et administration générale

7 – Questions diverses

Le Maire propose à l'assemblée de terminer l'ordre du jour par l'étude en fin de séance des projets architecturaux relatifs à l'extension et au réaménagement des locaux de la mairie afin de retenir un projet et de voter l'avant-projet détaillé en vue du dépôt de demande de permis de construire.

Accord unanime des membres de l'assemblée.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 13 mars 2015 : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Dossiers communautaires : Le Maire explique que lors de sa séance du 17 mars 2015, le Conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté a voté deux délibérations :

Délibération concernant la composition du conseil : établissement d'un accord local

Délibération concernant les statuts de Lannion-Trégor Communauté
Le Conseil municipal doit se prononcer sur ces deux délibérations concordantes.

Le Maire fait juste remarquer que concernant la première délibération, la commune va perdre un délégué compte tenu de la baisse de sa population.

Le Conseil municipal, unanime, vote les deux délibérations proposées.

Le Maire explique ensuite à l'assemblée que suite au désengagement de l'Etat concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols avec pour date d'effet le 01 juillet 2015, cette prestation est proposée par Lannion-Trégor Communauté au travers d'une convention.

Le Maire donne lecture du contenu de la convention.

Le Conseil Municipal de Saint Quay-Perros après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du Sol,

D'autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire,

D'adhérer au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols.

Pour information, le Maire indique que chaque agent instructeur aura un nombre similaire de dossiers à instruire soit environ 300 à 350 "équivalents permis de construire". En 2014, cela correspondait à 1932 dossiers pour sept instructeurs (ou 5,9 équivalent temps plein) intervenant sur 28 communes.

Les agents instructeurs effectueront des permanences par secteur.

Pour le secteur comprenant Saint Quay-Perros, la permanence aura lieu à Louannec.

Arrivée de Pôme BROGGI

3 – Dossiers intercommunaux :

A – Syndicat intercommunal d'adduction d'eau du Trégor :

Roland GELGON, Président du Syndicat, informe les élus que l'assemblée générale du Syndicat a eu lieu à la fin du mois de mars dernier.

Ce qu'il faut retenir :

Augmentation de 2% du prix du m³ d'eau,

Investissements 2015 : 700 000 €uros pour le renouvellement de canalisations,

Le rendement du réseau avoisine les 82%.

Des travaux ont été réalisés sur la commune dans les quartiers de Ker Noël et de la chapelle de Saint Méen. A cette occasion, une fuite importante sous la RD 788 a été décelée et réparée. C'était l'équivalent de 35 000 m³/an.

B – Syndicat intercommunal de l'Ecole de Musique du Trégor :

Le Maire informe l'assemblée du contenu des réunions de travail qui se sont tenues entre les élus des trois communes adhérentes (Lannion, Perros Guirec et Saint Quay-Perros) afin de faire le point sur la situation de cette école.

Une étude financière est aussi en cours par le cabinet Ressources Consultants Finances.

Le but est d'étudier l'intégration de l'école à Lannion-Trégor Communauté et les conditions le permettant.

Actuellement beaucoup d'enfants "extérieurs" aux trois communes fréquentent l'école de musique et les communes d'origine ne payent rien. Aussi, si on ouvre l'école à tout le monde, il faut trouver un coût acceptable pour tous.

Le Maire insiste pour dire que cette école doit fonctionner en priorité pour les enfants et en multipliant les cours collectifs. Les adultes, eux, doivent payer. Il faut aussi pouvoir ouvrir la porte aux autres communes.

Yves DAVOULT indique que la problématique est que la masse salariale est très importante avec 98% du personnel en statut de "titulaire".

C – Syndicat intercommunal d'entraide du canton de Perros Guirec :

Le Maire rappelle à l'assemblée que le budget 2015 présentée par sa Présidente n'a pas été voté, la majorité des membres ayant voté "contre".

La raison essentielle est qu'il était proposé de faire supporter aux communes du syndicat les quelques 180 000 €uros de déficit du portage des repas.

Le Maire estime qu'une bonne gestion analytique du budget aurait permis d'éviter cette situation surtout qu'il n'y a pas si longtemps, le syndicat disposait d'une réserve financière de près de 480 000 €uros ainsi que de 150 000 €uros en placement d'O.A.T. (Obligations assimilables du Trésor).

Le Maire estime qu'un audit financier doit être fait afin de clarifier la situation. Il faut avoir connaissance de tous les chiffres afin de prendre les bonnes décisions.

Yves DAVOULT déclare que le problème est endémique. A un moment, un accord avait été trouvé avec Perros Guirec pour essayer de développer le nombre de clients pour le portage de repas en cas de surcharge. Il trouve que la présentation qui est faite aujourd'hui n'est pas très honnête car on insiste sur le besoin de combler le déficit d'un service alors que le problème est d'ordre général. Ce déficit ne doit pas être un alibi au trou financier alors que c'est l'épargne qui a fondu. Il faut savoir pourquoi.

Affaire à suivre.

4 – Dossiers scolaires :

Le Maire et Josiane REGUER, Adjointe chargée des affaires scolaires, font le point sur le fonctionnement des écoles et notamment sur les effectifs futurs.

Pas de problème à l'école élémentaire qui fonctionnera à la rentrée toujours avec ses trois classes.

Par contre, à l'école maternelle, l'effectif passe de 43 élèves à environ 30 élèves. Aussi, l'Inspectrice de l'Education Nationale a informé le Maire qu'un poste d'enseignant a été retiré.

Le Maire indique que cette situation était connue et qu'il était impossible de défendre un quelconque maintien de poste d'enseignant. Par contre il va intervenir auprès de Corinne ERHEL, Députée et de l'Inspectrice de l'Education Nationale pour que le poste de "renfort administratif" soit maintenu. Il était de 24 heures par semaine.

En conséquence, il faudra donc adapter en temps utile, l'organisation du fonctionnement de l'école (personnel communal et TAP).

Arrivée de Jean Jacques RIVIER

5 – Point sur les travaux et l'urbanisme :

A – Urbanisme :

Gérard DAUVERGNE indique que peu de dossiers ont été déposés.

Yves LE DAMANY l'interroge sur la construction qui vient de débiter aux abords de la Pépinière FAUCON à Saint Méen pour laquelle la commission d'urbanisme avait précisé que l'implantation était non conforme.

Gérard DAUVERGNE répond que les travaux correspondent bien aux plans de l'autorisation d'urbanisme qui a été accordée. Le maire demande toutefois un contrôle de validité du dossier.

B – RD 788 :

Yves LE DAMANY demande au Maire s'il a des informations sur ce dossier. Le Maire répond qu'accompagné d'Yves DAVOULT et Gérard DAUVERGNE, il a rencontré Monsieur Michel BREMONT, Vice-Président du Conseil général chargé des infrastructures routières.

C'était quelques jours avant le scrutin des élections départementales. Le dossier est à l'étude et il a été confirmé la construction d'un rond-point de Ker Noël ainsi qu'une "deux fois une voie" entre le Cruguil et Saint Méen. Une voie parallèle serait aussi prévue de chaque côté de la route sur ce secteur.

Maintenant, le nouveau conseil départemental se met en place et il faut attendre de connaître son nouvel interlocuteur.

C – Gérard DAUVERGNE informe l'assemblée qu'ErDF va entreprendre des travaux d'effacement de réseaux aériens (BTA et Haute tension).

D – Extension et aménagement de la mairie – dossier de D.E.T.R. 2015
Le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Madame le Sous-Préfet de Lannion afin de lui présenter le projet, ceci dans le cadre du dépôt de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour 2015.

Il était accompagné d'Yves DAVOULT, de Gérard DAUVERGNE et de Jean Yves PHILIPPE, l'architecte du projet.

Madame le Sous-Préfet a souhaité que ce dossier soit déposé en deux phases en précisant bien l'objet pour chacune d'entre elles.

La délibération doit donc être reprise en ce sens et le Maire en donne lecture :

Demande de D.E.T.R. 2015 – Projet de développement social par la mise aux normes de l'accessibilité au public et développement de l'activité associative et culturelle par la rénovation et l'extension des bâtiments de la mairie existante et des bâtiments attenants en vue d'installer les locaux administratifs et pluridisciplinaires.

Le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation et extension des bâtiments de la mairie existante et des bâtiments attenants en vue d'installer les locaux administratifs et pluridisciplinaires.

Le Maire explique que ce projet va répondre essentiellement à la réalisation de locaux administratifs fonctionnels, rendant l'accessibilité réglementaire à tous publics et en toutes circonstances ainsi que de locaux dédiés à la vie associative très riche sur la commune et enfin de locaux à vocation culturelle (bibliothèque municipale).

Le Maire explique l'ordre de priorité des travaux à savoir la priorité n°1 consistant en la rénovation des bâtiments de la mairie ac-

tuelle et extension de la mairie. Cette phase sera suivie en 2016 de la phase n°2 consistant en la rénovation des locaux associatifs et la création salle multi-activités et des toilettes publiques.

Le Maire présente le coût hors taxe de l'opération soit 693 075 € HT (hors honoraires d'étude, de maîtrise d'œuvre, de contrôle, de coordination et frais divers) réparti en phase n°1 en 2015 pour 383 800 € HT et en phase n° 2 en 2016 pour 309 275 € HT

Le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel du projet de la phase n°1 :

Subventions/Dotations/Autres	Montants	Taux
Conseil départemental (contrat de territoire)	76 760 €	20%
Réserve parlementaire	20 000 €	5.21%
D.E.T.R.	115 140 €	30%
Emprunt	90 000 €	
Autofinancement	81 900 €	

Yves DAVOULT tient à insister sur le fait que les chiffres annoncés ci-dessus, tout comme ceux annoncés en réunion du Conseil municipal du 13 mars 2015, ne sont que des montants prévisionnels donnés à titre indicatif et permettant de déposer des demandes de subventions.

Ils n'ont de valeur qu'à l'instant où on les présente.

Des réactualisations seront faites au fur et à mesure de l'avancement du dossier et en connaissance de cause.

Après étude, le Conseil municipal, à l'unanimité :

approuve le projet présenté par le Maire,

approuve le plan de financement prévisionnel,

sollicite de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor l'attribution d'une dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2015 et au meilleur taux possible,

autorise le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs aux demandes d'aides financières.

Le Maire indique par ailleurs que des démarches ont été entreprises auprès de nos Parlementaires (Corinne ERHEL et Yannick BOTREL) afin de déposer des dossiers de demandes d'aides financières au titre de "la réserve parlementaire".

Le Maire propose également de programmer une réunion de la commission générale de travail le 30 avril prochain afin d'examiner les devis des bureaux techniques devant être associés à la maîtrise d'œuvre. Cette réunion devra être confirmée car sa tenue dépendra de la communication d'un document de synthèse des propositions fourni par l'architecte.

E – Point sur les travaux :

Yves DAVOULT annonce que les employés des services techniques municipaux ont achevé la construction du hangar de stockage au terrain des sports. C'est une très belle réalisation de 60 m² pour une dépense en matériaux de 5200 € HT.

D'autre part, suite au contrôle des services d'hygiène, des travaux ont été réalisés à la cuisine de la salle d'animation communale.

L'ensemble des élus s'associe à Yves DAVOULT pour féliciter les employés communaux des services techniques.

6 – Finances, personnel communal et administration générale :

A – Décision modificative du budget 2015 :

Section d'investissement – dépenses

Le solde des frais d'études pour le SDAP (1008,98 €) doit être payé au chapitre 20. Il est proposé d'ouvrir un crédit de 1010 € au chapitre 20 par décision modificative (mouvement de crédits depuis le chapitre 23).

Accord unanime du Conseil municipal.

B – Modification du tableau des effectifs du personnel communal :

Le Maire informe l'assemblée que Madame Françoise RIVIER, Adjoint administratif territorial de 2nd classe vient de bénéficier d'une promotion interne au grade de rédacteur territorial. Le Maire propose de créer le poste de rédacteur en vue d'un recrutement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 24 avril 2015, un poste de rédacteur territorial, dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget de la commune et adopte le tableau suivant des effectifs du personnel communal ; ce tableau annulant et remplaçant celui en date du 26 septembre 2014.

Effectif	Emplois permanents	Durée hebdo. service
1	Attaché territorial	Temps complet
1	Rédacteur territorial	Temps complet
1	Adj. Adm. Territorial 2nd classe	Temps complet
3	Agent de Maîtrise Principal	Temps complet
1	Adj. Tech. Territ. Principal 1 ^{re} classe	Temps complet
4	Adj. Tech. Territ. Principal 2 ^e classe	Temps complet
1	Adj. Tech. Territ. Principal 2 ^e classe	28h30 (vacant)
3	Adj. Tech. Territorial 2 ^e classe	Temps complet (1 vacant)
1	Adj. Tech. Territorial 2 ^e classe	33h50
1	ATSEM Principal 2 ^e classe	Temps complet
1	Apprenti	Temps complet

Yves LE DAMANY demande si ce tableau correspond bien à l'effectif actuellement en place.

Yves DAVOULT le confirme tout en précisant que le tableau des effectifs tient compte des évolutions de carrières des agents notamment lorsqu'ils sont promus à un grade supérieur. De ce fait, il peut y avoir des postes laissés vacant. Une mise à jour est faite en fin d'année.

Le Maire indique que Madame Françoise RIVIER sollicite, pour le moment, le maintien de son emploi à 80% sur le poste de rédacteur territorial et sollicite l'avis du Conseil municipal à cet effet.

Accord unanime du Conseil municipal.

Le Maire propose à l'assemblée de créer pour le grade de Rédacteur territorial, l'Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire avec un coefficient multiplicateur maximal de 8.

Accord unanime du Conseil municipal.

C - Information : Monsieur Gaël GUEGAN a pris ses fonctions le 1er avril 2015 au sein des services techniques municipaux comme Adjoint technique 2^e classe à temps complet.

D - Modification de la régie communale n°1 :

Afin de pouvoir encaisser les sommes dues au règlement de la prestation "transport du mercredi", le Maire propose de rajouter cette prestation au libellé de cette régie communale n°1 qui sera ainsi rédigé :

- Concessions aux cimetières communaux,
- Vente de caveaux et de cavurnes aux cimetières communaux,
- Vente de photocopie au secrétariat de la Mairie,
- Produits de la participation financière des exposants aux expositions d'été (exposition d'arts kénanaise) et Noël (semaine de la création) organisées par la commune à la salle d'animation communale Yves GUEGAN),
- Produits des loyers des biens communaux (propriétés bâties et non bâties),
- Produits des parts payantes aux repas et goûters organisés par la commune,
- Produits des parts payantes pour le transport par taxi le mercredi vers le centre de loisirs de Louannec.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

7 - Questions diverses :

A - Yves LE DAMANY demande au Maire des informations sur le projet de futur lotissement.

Le Maire répond qu'il n'a pas d'informations importantes à communiquer. Les échanges se poursuivent entre les différentes parties.

B - Le Maire répond à Yves LE DAMANY qu'il n'a pas encore fixé la date du prochain conseil municipal.

C - Yves LE DAMANY évoque la concertation publique lancée par Lannion-Trégor Communauté au sujet du "projet de territoire 2015/2020". Il demande si le Conseil municipal se positionnera sur certains aspects du dossier et notamment sur le devenir de l'aéroport de Lannion.

Le Maire invite les élus à consulter attentivement ce document. Concernant l'aéroport, il se dit partisan du maintien de cette ligne aérienne, indispensable à l'activité économique du Trégor. Il faut en connaître précisément le coût de fonctionnement et qui va payer.

Le Conseil municipal est unanime pour délibérer sur le maintien de la ligne Lannion-Paris.

D - Les élus abordent aussi le dossier relatif à l'extraction de sable en baie de Lannion et notamment la position prise par le Ministre Emmanuel MACRON, favorable au projet. Les conseillers municipaux sont unanimes pour dire que ce dossier était déjà "ficelé" sans même avoir écouté et pris en compte le rejet massif exprimé par la très grande majorité des élus locaux et de la population.

Yves LE DAMANY constate que peu d'experts se sont prononcés sur ce dossier.

Le Maire est de son avis et conclut en demandant à tout le monde de rester mobilisé.

8 - Extension et réaménagement des bâtiments de la mairie - Avant-Projet Détaillé

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier graphique (plans, coupes, élévations) établi par le cabinet d'architecture SELARL Jean-Yves PHILIPPE, Maître d'œuvre de l'opération, correspondant à l'Avant-Projet Détaillé.

L'architecte a proposé plusieurs variantes pour le traitement architectural du projet et Monsieur le Maire soumet aux Conseillers municipaux les différentes perspectives envisagées afin que le dossier de demande de permis de construire soit validé par la majorité du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve l'Avant-Projet Détaillé tel que présenté par Monsieur le Maire avec la solution architecturale "acrotère en zinc et murs sans pierre apparente" sachant qu'il appartiendra aux services instructeurs du Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de se déterminer sur le projet,

Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer le permis de construire sur la base de l'Avant-Projet Détaillé,

Autorise Monsieur le Maire à retenir les prestataires extérieurs pour les missions de contrôle technique, de SPS (Sécurité et Protection de la Santé du chantier) et de géophysique des sols, suite à la mise en concurrence effectuée et à partir du rapport d'analyse des offres réalisées par le cabinet d'architecture,

Arrête l'échéancier suivant de l'opération qui tient compte des conditions et modalités imposées par les éventuels co-financeurs (l'Etat au titre de la DETR, le Ministère de l'Intérieur au titre de la dotation parlementaire :

•Dépôt du permis de construire	Début mai 2015
•Lancement de la consultation d'entreprises avec une tranche conditionnelle correspondant aux aménagements des locaux associatifs	2 ^e quinzaine de juillet 2015
•Ouverture des plis	3 ^e semaine septembre 2015
•Attribution des marchés	Mi-octobre 2015
•Ordre de service tranche ferme	Début novembre 2015
•Ordre service tranche conditionnelle	Juillet 2016
•Réception des ouvrages	Fin 2016

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

VU LE MAIRE,
VU LE SECRETAIRE DE SEANCE

Le repas du CCAS



Dimanche 1^{er} mars, salle Yves GUEGAN, journée de fête. Pour ce traditionnel repas annuel offert par le C.C.A.S aux aînés de la commune, cent vingt convives ont répondu à l'invitation. Après le mot d'accueil du Maire, Pierrick ROUSSE-



LOT, les festivités ont pu commencer : Bonne cuisine, chansons, musique et danses orchestrées par Danielle NICOLAS et son accordéon....

Concours communal 2015 des maisons et jardins fleuris

Les jardins fleuris : Les membres du jury communal des maisons et jardins fleuris sur le départ pour visiter les concurrents



Trankilik

Le Qi Gong proposé par l'Association "Trankilik" permet de s'ancrer, de renforcer l'énergie, et de retrouver un calme intérieur nécessaire à l'équilibre psychique et physiologique. Le Qi Gong se compose de mouvements exécutés lentement, de façon fluide, sur une respiration naturelle, destinés à renforcer la vitalité, améliorer la circulation énergétique et évacuer les blocages physiques et psychologiques après un temps de posture destiné à apaiser l'agitation de l'esprit. Suite à un assouplissement du corps, une sensation harmonieuse de bien-être émerge. Le Qi Gong est l'art d'entretenir la santé.

Merci à Nitya qui nous enseigne les bienfaits du Qi Gong depuis 9 ans à la salle polyvalente tous les jeudis de 10h30 à 11h30 et 17h30 à 18h30.

Un nouveau cours de Qi Gong vous est proposé tous les lundis soir de 20h15 à 21h15 avec Antoine Cottebrune.

Deux autres activités vous sont proposées : Nitya : deux cours de Yoga de Satyananda et Yoga Nidra tous les jeudis de 11h30 à 12h30 et de 18h30 à 20h.

Antoine : Un cours de "Yoga du Son" tous les lundis de 17h35 à 18h35. Atelier consacré à la pratique du son, émettre le son avec notre propre voix ; Il s'agit davantage d'explorer ensemble des vocalises dans lesquelles le rapport à la respiration, au souffle, soulage les tensions musculaires et nerveuses, stimule la vitalité et la joie engendrée par ce partage.

L'Association Trankilik sera présente au Forum des Associations, le samedi 5 septembre 2015 à la salle polyvalente de 14h à 17h.

Le jeudi 25 juin à 10h30 a eu lieu l'Assemblée Générale de l'Association Trankilik. Le bureau remercie les adhérents pour leur convivialité et bonne humeur. L'AG fut suivie d'un repas fait



par Too Ti Bon. Merci à Gwendal.

L'Association a désormais son site : www.trankilik.jimdo.com

Vous aurez tous les renseignements sur l'Association Trankilik.

Contacts :

Maryvonne Autret 02.96.48.59.

Nicole Mérel 02.96.48.46.04

Courriel : trankilik@orange.fr

Gym Loisirs

Voici une année qui se termine avec une participation toujours grandissante dans l'ensemble des activités proposées.

•GYM D' ENTRETIEN, dispensée par Patricia Thépault
Pour la rentrée prochaine, Patricia vous propose des cours de gym toujours en musique dans une ambiance conviviale. Exercices de cardios abdos, étirements, et relaxation en fin de cours.

Le tarif pour l'année est de 65 € pour un ou deux cours par semaine, le lundi de 19h à 20h et le jeudi de 9h15 à 10h15

•LA METHODE PILATES

Cours dispensés par Peggy Le Guyader.

Gym douce permettant le développement et le maintien corporel, basé sur l'équilibre, la respiration, et la fluidité des mouvements.

Pour les débutants, séance le mardi de 13h15 à 14h15.

Cour intermédiaire le jeudi de 13h15 à 14h15.

Le tarif est de 150 € pour l'année et 135 € pour les adhérents à la gym.

L'ensemble des cours reprendront après le forum des associations début septembre.

Pour l'ensemble des activités un certificat médical sera demandé.



Pour tous renseignements :

Murielle : 02 96 23 37 81.

Annette : 02 96 23 10 49.

gymloisir.kenanaise@laposte.net

Esperanto

Nous avons reçu Sonia, une espérantiste d'Uruguay. Puis un correspondant chinois nous a fait une conférence le 16 juin à Saint Quay-Perros.

Nous sommes heureux quand des jeunes se décident à apprendre l'Espéranto. C'est le cas de 9 étudiants de l'Enssat. Une jeune hongroise qui fait son service civique à Saint Brieuc se déplace volontiers pour apporter de l'animation dans le Trégor. Très occupée, elle viendra chez nous en septembre.

Nous espérons que bientôt l'Espéranto sera reconnu comme deuxième langue facultative dans les écoles. C'était le projet de Jean Zay qui vient de rentrer au Panthéon. Jean Zay fut

ministre de l'Éducation Nationale avant la seconde guerre mondiale.

Cette année l'approche du Congrès Universel à Lille (du 25 juillet au 1 août) nous stimule. 2400 participants de 80 pays sont déjà inscrits. Que de rencontres de prévues ! Nos amis de Katmandou, sains et saufs, mais dont les maisons ont été endommagées pourront-ils venir à Lille ? Nous l'espérons.

A tous les Kenanais nous souhaitons le meilleur. Profitons bien de la belle saison !

Amike

Gaby

Chorale Quay des chants

Pour le plaisir, pour oublier ses soucis, ses maux, à Saint Quay-Perros, on chante tous les mardis de 10h à 12h, salle Y. Guégan, dans la "salle bleue".

Le groupe chant choral "QUAY des chants" dirigé par Viviane MEUNIER, vous accueille dans tous les pupitres (Soprano-alto-ténor-basse). Aucune connaissance musicale n'est exigée.

Dans un esprit de camaraderie, chacun avec ses moyens, après maintes répétitions, apporte ce qu'il a acquis à l'édifice commun "Le chant à 2-3-4 voix". Le répertoire est très varié allant du classique à la chanson française en passant par des chants bretons et chants de mer.

Nous sommes actuellement une trentaine. Nous chantons principalement dans les églises et les maisons de retraites.

La chorale entend poursuivre son activité



après l'été et sera présente, le samedi 5 septembre 2015, au forum des associations à la salle Y. Guégan : Les visiteurs pourront l'écouter en "live", l'apprécier et adhérer au groupe ! La chorale accueillera avec plaisir les hommes insuffisants en

nombre actuellement.

Alors ! Si ça vous chante : "Bienvenue".

Contacts :

Marie -Agnès RAOUL : 06 75 14 33 09

Santine POLETTI : 06 82 37 58 34.

Chorale Awel Dreger

L'ensemble choral AWEL DREGER répète chaque mercredi soir de 20 h 30 à 22 h 30 dans la salle Yves Guégan de Saint Quay Perros sous la direction de Laurence le Gall, professeur de chant. Toutes les personnes aimant chanter peuvent se joindre au groupe quelles que soient leurs connaissances musicales. Le répertoire est varié, mêlant le chant traditionnel breton à divers chants d'origine française ou internationale. Nous donnons quatre ou cinq concerts chaque année accompagnés de divers musiciens. Le prochain concert aura lieu le mardi 7 juillet 2015 à 20h45 à l'église de Penvenan.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez téléphoner au 02 96 37 64 38 ou envoyer un mail : janig.le-moing@orange.fr. Vous pouvez également venir assister à une ou deux répétitions sans aucun engagement.



Amicale des retraités

Ce premier semestre 2015 a été riche en activités : Fête des grands-mères, concours interne de belote, 2^e thé dansant (une réussite), goûter de Pâques.



La fête des grand-mères

Comme vous le savez, il est aujourd'hui difficile d'organiser une sortie ou un voyage pour les associations. Ça n'a pas été le cas pour la sortie au lac de Guerlédan et à la vallée des Saints le lundi 18 mai. En effet, notre car était complet et les Anciens ravis de cette

journée qui s'est, pourtant, déroulée sous la grisaille. Quelques éclaircies cependant et pas de pluie, lors de la promenade sur la colline des Saints monumentaux avec une vue magnifique à 360°.



A l'occasion des anniversaires fêtés le jeudi 28 mai, le bureau a décidé de faire profiter ses fidèles de la recette des cafés en organisant un buffet froid gratuit, concocté par les organisateurs : Moment convivial et très apprécié. Tout le monde, à sa manière, a participé au bon déroulement de ce repas (mise en place, vaisselle, rangement) pour qu'à 14 heures, les habitués puissent vaquer à leurs activités favorites (la marche, la boule bretonne, la belote, le scrabble, le rummikub, le triomino).

Merci à tous pour votre aide et votre bonne humeur.
Le Bureau.



AGENDA

Jeudi 23 juillet :

Goûter

Jeudi 27 août :

Goûter

Samedi 5 septembre :

Participation au forum des associations.

Jeudi 10 septembre :

Reprise des activités hebdomadaires de l'amicale.

Vendredi 11 et samedi 12 septembre : Sortie au Puy du Fou avec Cinéscénie vendredi soir.

Samedi 14 novembre :

Repas dansant de l'Amicale.

Nous vous souhaitons, à tous, un bon été à Saint-Quay ou ailleurs et vous attendons pour la reprise de nos activités le jeudi 10 septembre.

La main à la pâte



Les participants et participantes de "La Main à la Pâte" se sont réunis le vendredi 3 avril dans la salle Yves Guegan pour partager un repas en commun. Ce fut l'occasion de mettre en pratique leurs talents culinaires acquis au fil des années de cours pour concocter de bons petits plats.

En Janvier, Mme PRIMARD, Chef au restaurant La Flambée à Lannion a succédé à M. MINNE.

Elle nous propose des recettes simples, originales et faciles à réaliser.

L'association compte à ce jour une vingtaine d'adhérents, certains, fidèles depuis plusieurs années.



Athlétic club kénanais

Bonne prestation des équipes benjamine et minime qui terminent chacune PLM à la 6^e sur les 15 équipes engagées pour ce challenge
Bonnes performances:

En benjamine, pour Flavie Winiarz qui termine 2^e au disque avec 20 m 3 2 et 5^e à la longueur avec 3 m 83

En minime: Suzanne Benis 1^{ère} au 80 m haies, Camille Olivares 4^e au 1000 m, Aénor Hervo 5^e au 100 m.



Départementaux individuels 22



Les 7 et 6 juin dernier 450 athlètes inscrits sur les départementaux individuels sur piste à Lamballe, des catégories benjamins à masters (vétérans) ;
Une délégation Kénaïse, composée de 16 athlètes toutes

catégories confondues, a participé à ce championnat départemental, considéré comme le premier grand rendez-vous de la saison estivale.

Le samedi, place aux benjamins et benjamines qui débute ce championnat avec 5 athlètes kénaïses.

Bonne participation de Lise COSTA, Jonathan LANGAN, Léna HERVO, Floriane SALIOU et un titre de vice championne départementale au lancer du disque pour Flavie WINIARZ, qui monte sur la deuxième marche du podium ; à noter également sa 4^e place à la longueur avec un saut de 3,98 m..

Le dimanche, 11 athlètes (minimes/ vétérans) accompagnés de leur président Gérald ACHAT prennent la direction du stade de Lamballe.

Résultats mitigés pour la catégorie minime composée de Marine LE ROUX, Camille OLLIVARES, Aénor HERVO, Ambre GEFFROY, Enora THOMAS et du seul minime garçon Clément LAINE qui se classe 4^e au lancer du disque avec un jet de 19.03m.



Chez les filles à noter, la 4^e place de Camille sur 1 000 m., la 6^e place de Marine sur triple saut, le 100 m. d' Aénor en 14"62 et celui de Ambre en 14"64, et enfin la 11^e place de Enora au poids avec un lancer de 6.24 m.

Deux cadettes, Anis ROBIN, 15"03 sur 100 m. et la 8^e place de Hélène ETIENNE au triple saut : 8.56 m.

Chez les cadets et plus, bonnes prestations de nos lanceurs, et sauteur à noter :

Javelot CAM : 1^{er} champion départemental
Vincent LE BRIS 27,93 m.

Poids SEM : 1^{er} champion départemental :
Alexandre FRIQUET 10,45 m.

Disque SEM : 1^{er} champion départemental :
Alexandre FRIQUET 9,94 m.

Disque VE : 3^e place
Yvon LE BRIS 19,51 m.

Longueur VE : 2^e vice champion départemental
Patrick ROGARD 4,56 m.

Triple sauts VE : 1^{er} champion départemental
Patrick ROGARD 9,75 m.



Le président Gérald ACHAT qui a officié comme juge sauts durant ses deux journées est satisfait de ses athlètes qui remportent au total 7 podiums dont 4 titres de (champion départemental).

L'assemblée générale du club s'est tenue à la salle Yves GUEGAN le mardi 16 juin à partir de 19h00
Le bureau de L'ACK souhaite un bel été aux Kénaïses et aux kénaïses et vous donne rendez vous à la rentrée.

Danses bretonnes

Mini fest-noz le jeudi 26 mars 2015 avec PIERRE et SARAH flûte et accordéon THIERRY & BRUNO (bombarde-bombarde)
TRIO KSL (chant), JAKEZ & REMI (violon accordéon chromatique).

Le 28 mai a eu lieu une balade musicale de 8 km de Saint-Quay-Perros vers le Manoir de Kerprigent où nous attendaient les musiciens Thierry et Bruno (deux bombardes), danses et dégustation de crêpes, fars bretons et cidre de Kernevinen..



Après la galette des rois le jeudi 8 janvier 2015 avec Pierre & Sarah

Amicale laïque

Nouvelle adresse email

Attention, l'Amicale Laïque Kénanaise change d'adresse email et de numéro de téléphone.

amicalelaique.kenanaise@gmail.com

06 88 15 68 04

Vide-grenier

Comme chaque année, l'Amicale Laïque Kénanaise a organisé son traditionnel vide-grenier, le 24 mai 2015. Le succès ne s'est pas démenti avec une participation nombreuse des exposants et des chineurs, sans doute grâce à une météo clémente.

Le bénéfice de cette manifestation est de 850 euros.

Nous souhaitons remercier l'ensemble des bénévoles qui ont contribué à cette réussite.

Nouveauté

L'Amicale Laïque Kénanaise étudie la possibilité d'ouvrir une nouvelle section pour la prochaine année scolaire. En effet, un atelier d'art (dessin au pastel) pourrait être créé. L'activité serait animée par Mme Christine PHILIPPE... Nous vous fournirons plus de renseignements lors des inscriptions au mois de septembre 2015.



Participations

Avec l'argent récolté lors des différentes actions de la section école (Repas Couscous en novembre, vente de madeleines fin janvier, vente de gâteaux, etc...), l'ALK a financé environ 4500 euros d'achats de matériel et d'activités pour les enfants de l'école Albert JACQUARD pour l'année scolaire 2014-2015.

Stationnement des véhicules

Nos trottoirs permettent le cheminement des piétons en toute sécurité. Aussi, il est demandé expressément à ce qu'aucun véhicule automobile ne stationne dessus. Ce n'est pas admissible car cette incivilité crée un danger pour les piétons. Une étude est en cours afin de faire cesser cet état de fait.

ECOLE MATERNELLE (43 enfants)	ECOLE PRIMAIRE (63 enfants)
Abonnements : Toupie, Wakou, Histoires pour les petits Noël – 1 livre/enf Cycle sport – Patinoire – MS/GS Cycle sport – Accrobranche – Gs Spectacle de Noël "La maison de mamie Yvette" Spectacle "Antoine et les étoiles" Sortie Expo Dourven– MS/GS Sortie Planétarium – MS/GS Sortie à ferme de Foreschou - TPS/PS/MS Sortie Aquarium trégastel – TPS/PS/MS	Abonnements - 3 Noël – Jeux château Hunaudaye – CM Ecole de Voile – CM Parc de la préhistoire – Malensac – CP/CE Moulin du Palacret – CP/CE Monde et nature Cinéma 3x Spectacle musical Panier de basket

La section école vous remercie pour vos participations à ces différentes manifestations.

Elle adresse aussi un grand merci à la Mairie de Saint-Quay-Perros qui a pris à sa charge l'ensemble des frais de transports lorsque les enfants devaient se déplacer de l'école vers un lieu d'activité.

Théâtre adultes

Salle comble pour la dernière représentation de la pièce "Ainsi soient – elles" jouée par la troupe "Scène Kénane" à la salle Yves Guégan, les 29,30 mai et 05 juin.

Un bon moment de détente et de rigolade lors de l'enquête menée par le père Bertholo.

Les acteurs de "Scène Kénane" ont dédié leur pièce cette

Théâtre enfants

Plus de 30 enfants se sont représentés devant les familles le samedi 6 juin. Le public était au rendez-vous, pour le plaisir des petits comme des plus grands, avec une mention spéciale aux costumes et aux décors de Christine Paillat, professeur du cours de théâtre, qui assure la mise en scène.

Les cours reprendront en septembre. Ils sont ouverts de la GS



année à Jean-Pierre Réguer qui a été pendant de nombreuses années le décorateur de leurs pièces et la cheville ouvrière de l'association. Un grand merci !!!

La troupe recherche pour l'année prochaine des acteurs, actrices.

Si vous êtes intéressés, appelez le 0663089798.

Les photos des comédiens en page centrale

au CM2, pour les enfants scolarisés à l'école de St Quay, mais également en extérieur.

Pour toute inscription, prendre contact auprès de Céline Guégan au 06 95 45 28 08 ou rendez-vous au forum des associations de St Quay Perros qui aura lieu le samedi 05 septembre.



Art floral

La section Art-Floral termine son année le lundi 15 juin, avec une composition Bouquet en cage (photo jointe).

Sous les conseils de Chantal, les 3 groupes d'Art-Floral se retrouvent un lundi par mois pour réaliser une composition.

Chacune apporte les végétaux et contenant demandés par Chantal, et chacune repart avec sa réalisation.

C'est un moment de plaisir et de convivialité.

Les séances se déroulent un lundi par mois, de 13h30 à 15h30 suivi de 16h30 à 18h30 pour terminer par une séance à 20h15.

La section Art-Floral sera présente au Forum des associations en septembre pour les inscriptions, pour tous renseignements, contacter :

regine.thomas-botrel@laposte.net.

Des membres de la section ont proposé, comme depuis quelques années, deux animations pour les enfants. L'une avant Noël et la seconde avant la fête des mères.

Contact :

regine.thomas-botrel@laposte.net



Atelier Marie Curie



L'Atelier Marie Curie continue ses activités le mardi après-midi à l'ancienne école maternelle dans la convivialité et la bonne humeur et nous accueillons avec beaucoup de plaisir toutes les personnes qui voudraient nous rejoindre.

Pour les nouvelles arrivées nous rappelons que notre travail est bénévole et que le produit de nos ventes est envoyé au Pr Olivier Delattre à l'Institut Curie pour la recherche sur les cancers de l'enfant.

A l'Assemblée Générale nous avons décidé de lui envoyer pour cette année la somme de 2 000 euros, produit de nos ventes.

Nous avons dernièrement participé au vide-greniers des Macareux et celui de St Quay et nous projetons d'avoir un stand à celui de La Clarté le 5 juillet.

Ensuite nous arrêterons les réunions du mardi pendant les vacances.

Cependant si vous aviez une commande à nous faire pendant l'été vous pouvez nous joindre aux mail et n° ci-dessous.

Vous pouvez toujours trouver nos ouvrages à la boulangerie "le Pétrin du port" à Perros, chez "Armorlaines" à Lannion ou directement à l'atelier le mardi après-midi.

Si de nouveaux commerçants pouvaient nous aider pour leur diffusion nous leur en serions reconnaissantes.

Nous vous rappelons que nous pouvons aussi prendre vos commandes

(02 96 23 80 48 ; 06 89 48 06 91 ;

maritebassoullet@aol.com (layette, vêtements enfants, déco... avec votre laine si vous le souhaitez).

Club informatique kénanais



Président : Pierre Davy

11 Croas-Hent 22700 Saint Quay Perros
Tel : 02 96 48 44 20

L'objectif du CIK est d'apprendre à ses adhérents à utiliser les différents outils informatiques.

Pour ce faire le club vous propose plusieurs formations : initiation, perfectionnement, photo, création de site web en utilisant les outils dont vous disposez : ordinateur, tablette, smartphone

Le CIK est installé dans une salle de la mairie de Saint-Quay-Perros. Cette salle est réservée exclusivement au club qui dispose d'ordinateurs récents et d'un accès internet pour les exercices utilisant le réseau. En accord avec leur formateur, les élèves intéressés peuvent éventuellement travailler avec leur ordinateur

portable personnel. Les utilisateurs de tablette ou de smartphone sont invités à utiliser leur propre matériel.

Les formations sont assurées par 7 animateurs bénévoles et expérimentés. Les cours se déroulent dans une ambiance studieuse, mais néanmoins amicale et conviviale.

Adhésion

L'adhésion au club est ouverte aux kénanais et aux habitants des communes environnantes.

Cotisation 2015: 25€ pour les kénanais, 30€ pour les extérieurs à la commune.

Le CIK participe au forum annuel des associations de Saint-Quay-Perros.

Contact : Pierrot Davy 02 96 48 48 50
ou Joël François 02 96 48 13 87

Courriel : cik22@orange.fr

Informations générales

Don du sang (collectes 2015)

PERROS-GUIREC Salle des navigateurs (face au Linkin)

- Vendredi 17 juillet de 10h30 à 13h et de 15h30 à 18h30
- Mercredi 12 août de 10h30 à 13h et de 15h30 à 18h30
- Mercredi 28 octobre de 14h à 19h.

TRÉGASTEL Palais des congrès

- Lundi 27 juillet de 10h30 à 13h et de 15h30 à 18h30
- Lundi 17 août de 10h30 à 13h et de 15h30 à 18h30

Assemblée générale de la bourse aux vêtements

L'Assemblée s'est tenue le 31 janvier 2015 à la salle Yves Guégan. La présidente remercie les 32 bénévoles qui participent avec beaucoup d'assiduité aux 3 bourses organisées durant l'année, ainsi que la municipalité et les employés communaux. Remerciement particulier à René pour la préparation des affiches.

Bureau :

Présidente : Mado HAMON

Vice-présidente : Marie-Paule Le GOFF

Trésorière : Nicole LISSILLOUR

Trésorière adjointe : Annick HENRY

Secrétaires: Josiane REGUER et Marie-Perrine LE BRIQUIR

Secrétaire adjointe : Josette GEFFROY



Assemblée générale du 31/01/2015

Dates des bourses de l'automne 2015 Bourses aux vêtements

Mercredi 7 octobre

dépôt de 9h à 17h

Vendredi 9 octobre

vente de 13h30 à 19h

Samedi 10 octobre

vente de 9h à 13h

Mercredi 14 octobre

reprise des invendus de 16h à 18h

Bourse aux jouets

Vendredi 6 novembre

dépôt de 9h à 17h

Samedi 7 novembre

vente de 9h à 17h

Mardi 10 novembre

reprise de 16h à 18h

F.N.A.C.A.

Jeudi 19 mars 2015

Journée nationale du souvenir et du recueillement

Cette journée du 19 mars est commémorée à présent chaque année à l'occasion de la journée nationale officielle et non plus aussi associative comme c'était le cas jusqu'en 2012.

Nous étions nombreux pour honorer le souvenir de nos camarades disparus, pour la plupart au printemps de leur vie et la mémoire des victimes civiles de la guerre d'AFN. Devant la stèle du square du 19 mars 1962 "Cessez-le-feu en Algérie", étaient présents M. Pierrick Rousselot, Maire de notre commune, M. le Président du comité FNACA de Lannion, André Morvan et le Lieutenant Colonel Jean Convert du Souvenir Français. Après l'envoi des couleurs par Fernand Dupuis, le positionnement des 6 drapeaux devant la stèle et les lectures faites par les officiels, Louis Briand dépose la traditionnelle gerbe. M. Jean-Michel Le Poupon, né le 28/09/1949 à Plounevez Moedec, reçoit, à cette occasion, la médaille commémorative AFN par Monsieur le Maire et Christian Le Guillouzer. Il est à regretter l'absence des enfants des écoles qui pourraient, par leurs participations (dépôt de gerbe par exemple et chant), honorer nos combattants morts pour la France. A la fin de la cérémonie, en cortège à travers la commune, une gerbe a également été déposée au monument aux Morts et sur la tombe du

soldat kénanais mort pour la France par le lieutenant-Colonel Convert et Jimmy Bart, représentant le Souvenir Français à Saint-Quay-Perros.

Christian Le Guillouzer, toujours fidèle à cette commémoration auprès de M. le Maire, et les adhérents qui l'ont suivi au comité de Lannion, félicitent le service technique pour l'entretien et la bonne tenue de la stèle.

Le pot de l'amitié a été offert par la commune à la salle Yves Guégan.



Un premier semestre bien chargé pour certains membres du groupe, nous essayons de garder le contact avec nos amis bretons et ceux d'outre-manche par de nombreux déplacements. L'année a débuté par une invitation à la Burn's night à SENE (56), certains membres ont découvert la cérémonie du haggis (la fameuse panse de brebis farcie). Des chants, des danses, de la musique ont accompagné cette soirée très conviviale. Le groupe de Guernesey avait prévu son bal annuel fin mars, nous avons partagé d'excellents moments (2 bals) malgré une petite mésaventure pour cause de météo défavorable. Nous avons en effet prolongé notre séjour d'une journée à cause

des tempêtes sur les îles Anglo normandes, c'est la vie. Le 8 novembre dernier, une rencontre régulière entre les groupes bretons de danses écossaises en territoire breton a vu le jour et cela s'est fait à Josselin (lieu central). Nous étions nombreux à nous déplacer (covoiturage) et nombreux à en redemander. Convaincus des bienfaits pour les uns et les autres (nouvelles formations ou danses, nouveaux professeurs etc..), nous avons renouvelé l'expérience le 18 avril dernier. Ce fut une agréable journée de danses suivie d'un repas au restaurant pour ceux qui le souhaitaient.



Nous maintenons depuis de nombreuses années le jumelage avec le groupe de Bridport (DORSET UK) et cette année, nous avons été conviés au 30ème anniversaire de leur groupe. Nous avons dansé dans une salle magnifique et l'orchestre était simplement sublime. Le lendemain, sous un magnifique soleil nous avons découvert un petit bout de la "Jurassic Coast", là où l'on peut encore trouver quelques ammonites.



Fin mai, le groupe de Lanester organisait son bal annuel, ce fût une nouvelle occasion de déplacement et de rencontre avec eux.

L'année 2015 sera aussi marquée par une réédition de la formule weekend de danses en Juin à ST QUAY 2014 car celle-ci a beaucoup plus, d'autant que nous avons la présence de musiciens de grande renommée. Au programme les mêmes musiciens mais un autre professeur Les LAMBERT pour le stage suivi du grand bal le 27 juin à la salle Y. Guegan. Le lendemain, une randonnée découverte de notre belle région et dégustation de la gastronomie locale ont clôturé ce week-end. L'été est là et quelques membres vont reprendre le chemin vers l'université d'été à ST ANDREWS (Ecosse), pour certaines ce sera la première fois. Plusieurs niveaux sont proposés, aussi bien pour la danse que pour la musique, de l'apprentissage au perfectionnement (jusqu'au diplôme de professeur) ou simplement pour y rencontrer des danseurs qui sont devenus des amis au fil des ans.

Happy dancing !

Retrouvez nos rendez-vous sur notre site

<http://www.scots-bonnet.fr>

La Présidente
Mme GUILBERT LE BIDEAU

Stade kénanais

Le Stade kénanais a réalisé une saison positive. L'équipe A se classe 3ème et échoue de peu à la montée et l'équipe B a réalisé des prestations convaincantes en deuxième partie de saison. "le club est en bonne santé. C'est la récompense des efforts de chacun, joueurs et dirigeants. Nous avons franchi une étape dans la relance du club et espérons progresser encore l'année prochaine" confie Kévin LE

BOZEC. Pour son projet, les personnes qui souhaiteraient rejoindre l'aventure sont les bienvenues au club. En cinq ans, le club a quasiment triplé son nombre de licenciés pour le même nombre de bénévoles et dirigeants. Nous lançons donc un appel au kénanais et kénanaises. Bien évidemment, c'est aussi avec plaisir que nous vous invitons le dimanche jour de match pour encourager les verts.

Cette année le club renouvelle de nouveau son vide grenier. Cet événement sera le dimanche 12 juillet au terrain des sports à partir de 6h30. Venez nombreux en tant que visiteurs et/ou exposants. Vous pouvez réserver votre emplacement (3€/m) au 06/45/64/28/37, au 06/35/28/09/36 ou au 02/96/91/05/85.

On compte sur vous et bonnes affaires !!!!

Animation kénanaise

Fête de la musique réussie !

Pas mal de préoccupations pour préparer la Fête de la Musique.

Le choix des groupes, la communication, la logistique, la météo. Et bien c'était une réussite. Même si la fréquentation n'a pas été un record, le public, fidèle au rendez-vous a apprécié la programmation.

Le groupe de percussions et danses afri-

caines Tatoutam a enjoué tout le monde, en particulier les petits toujours prêts à danser.

Les groupes Ar Sonic, Bred'Irie et Resident Express se sont relayés pour animer la place jusqu'au milieu de la nuit.

Nous remercions les 20 bénévoles et les employés communaux qui ont participé à la réussite de cette soirée.

Et maintenant vous pouvez noter sur vos agendas notre prochain rendez-vous : Fest-noz / Feu d'artifice le 18 juillet au terrain de foot.

Avec les groupes Hezoug, Sarah ha Per, Etna.

A bientôt donc !

Un moment d'histoire (2) ... Il y a 100 ans

Fin 1914, dans le précédent numéro, nous avons laissé nos soldats inaugurer la nouvelle vie qui sera désormais la leur pendant 4 ans : la vie de tranchées. Mais avant de poursuivre le déroulement de la guerre en ce début de 1915, quelques mots sur la vie dans la commune en l'absence des hommes.

Dès la mobilisation, l'état de siège est décrété dans tout le pays avec son cortège de restrictions en tous genres : sur les déplacements, les réunions, les publications, le port d'armes... Rappelons qu'en août 1914 lors de la mobilisation, les travaux de la moisson étaient en cours. Pour finir cette moisson et faire les travaux de labour de l'automne, ceux qui étaient restés au pays : les jeunes, les vieux et surtout les femmes, durent s'organiser et prendre les choses en main ; les hommes au front donnaient certes des conseils mais ne pouvaient rien faire de plus. Toute la vie sociale est perturbée, il n'y plus de forgeron pour réparer les outils, des réquisitions de chevaux pour l'armée viennent encore rendre plus difficile la situation. L'entraide est le maître mot pour supporter les épreuves. La municipalité, qui voit le départ au

front de quatre élus, sous la présidence du maire François Le Bail, met en place une liste d'assistance, tous les cas sont examinés en réunion de conseil et tous les plus nécessiteux seront aidés (dans beaucoup de familles, les seules ressources venaient de l'homme).

Revenons au conflit en ce début de 1915. Les Allemands, très rigoureux mettent un soin particulier dans l'organisation de leurs tranchées qui sont profondes, parfois bétonnées et garnies de mitrailleuses. Prévoyant ce type de guerre, ils avaient développé une artillerie de tranchées redoutable : les "minenwerfer" lançant avec précision des torpilles de 50 kg (les marmites), également redoutables les fusants, obus éclatant au dessus des tranchées et projetant 100 à



200 billes d'acier vers le sol, les soldats français n'ayant de casque en acier (il n'arrivera qu'en septembre 1915) mais une simple calotte en acier (la têtère voir la photo), les blessures à la tête étaient nombreuses. Côté français, l'état-major, persuadé que la guerre de mouvement va reprendre dès les beaux jours, estime qu'il est inutile d'apporter un soin particulier à l'organisation du front, donc tranchées légères, pas d'artillerie de tranchées. Nos soldats, pendant ce premier hiver vont souffrir du froid, des vêtements en laine (chaussettes, chemises...) sont faits par les civils en toute hâte.

En ce début de 1915, il n'y a pas d'offensive de grande envergure (l'hiver

empêchant les manœuvres de masse et les obus manquent) mais plutôt une suite incessante d'attaques très localisées et extrêmement meurtrières (les lignes de tranchées ne sont parfois séparées que de quelques dizaines de mètres voire moins dans certains secteurs) . Le nord du front, où, suite à la course à la mer, les deux camps avaient concentré leurs forces, reste la zone la plus active. La Somme fait partie de ces points chauds pendant ce premier semestre, des noms sont restés tristement célèbres : La Boisselle, Ovilliers, Thiepval, Roclincourt...C'est dans ce secteur que l'un de nos compatriotes, Stanislas Caboco, adjudant au 19° RI de Brest, blessé grièvement le 12 mars, décèdera le 11 avril à l'hôpital d'Amiens.

Un peu plus au nord, en Belgique, les Allemands n'ont pas renoncé à prendre Ypres, plusieurs attaques échoueront en janvier, aussi se décidèrent-ils, le 22 avril à utiliser pour la première fois les gaz de combat. A 17 heures, à Boesinghe, 5000 bombes déversèrent 150 kg de gaz chloré en direction des tranchées françaises. L'effet de surprise fut total, 3000 soldats français décèderont de cette attaque parmi lesquels un de nos compatriotes Yves Le Merrer du 73° RIT de Guingamp.



D'autres secteurs du front connaîtront également cette guerre d'usure, le grignotage comme le disait le général Joffre, chef d'état major des armées françaises : en Champagne, en Argonne, dans la Woëvre... mais aucun de nos compatriotes n'y laissera la vie (la plupart des régiments bretons se battant dans la zone nord du front.)

Avec le retour des beaux jours, vient le temps des grandes offensives concoctées pendant l'hiver par les stratèges car les Etats-Majors sont bien déterminés à briser cette ligne de front continue pour remporter la victoire.

Côté allié, le secteur choisi est l'Artois afin de desserrer l'étau autour d'Arras



(voir la carte ci-dessus), la date choisie est le 9 mai. Malgré une préparation d'artillerie intense, mais inefficace car laissant les batteries de mitrailleuses allemandes intactes, les assauts successifs de nos régiments se brisent sur cette résistance ennemie. Les pertes sont effroyables pour un maigre gain territorial. Quatre Kénaçais décèderont lors de cette attaque : Amédée Prigent du 47° RI, le 9 mai à Saint-Laurent (Pas de Calais), Joseph Le Barzic du 70° RI, disparu le 10 mai à Roclincourt, Joseph Nicolas du 48° RI, mort à Doullens (Somme) des suites de ses blessures et Jean Baptiste Le Houérou du 47° RI, tué le 30 mai à Roclincourt .

Un simple aperçu de la situation durant cette offensive d'Artois est décrite au travers d'une lettre d'un compatriote (Jean Louis Broudic), écrite des environs d'Arras "En arrivant hier soir, les obus nous bombardaient, j'ai cru que notre grange allait s'écrouler... Hier à St Nicolas près d'Arras, un obus est tombé près de notre abri souterrain, il pesait 1600 livres et a fait un trou pour enterrer 15 chevaux l'un sur l'autre, il n'y a pas eu de blessé... La vie est dure depuis si longtemps dans une telle vie, jour et nuit, on est tout esquiné, surtout ceux qui ont passé l'hiver ; mais la moitié de ceux qui ont passé l'hiver ne sont plus ici, morts, blessés ou évacués..."

Les Anglais souhaitent, début 1915, maintenant que le front ouest semble stabilisé, ouvrir un second front en Méditerranée orientale et s'emparer des détroits(Bosphore et Dardanelles) qui commandent l'accès à la mer Noire, afin d'entrer en liaison avec les alliés russes.

Pour cela il faut vaincre les Turcs, alliés des Allemands, fortement retranchés dans des forts dominant les détroits. Le 18 mars commence l'opération navale

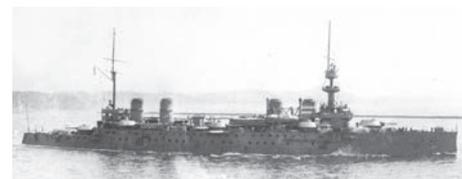


qui, malgré un succès initial, se solde par la perte du tiers de la flotte alliée engagée (dont le cuirassé français Le Bouvet). Dans l'urgence, des troupes sont envoyées vers les Dardanelles et débarquent le 25 avril dans la péninsule de Gallipoli. Mal préparée, cette opération tourne au massacre (le gros des forces alliées est constitué de Néo-Zélandais et d'Australiens (les ANZAC) et dans une moindre mesure de Français). Comme sur le front ouest, devant l'incapacité de remporter une victoire décisive, les troupes s'enterrent dans des tranchées. La situation restera ainsi enlisée avant la décision de rembarquement vers Salonique en fin d'année 1915 (265 000 hommes auront été mis hors de combats dont 30 000 Français)

Un Kénaçais, Gabriel Ollivier, chauffeur à bord du croiseur cuirassé Léon Gambetta, ci-contre, (assurant le blocus de la mer Adriatique afin de protéger les convois maritimes vers les Dardanelles) fera partie des 684 victimes lors du torpillage par un sous-marin autrichien de son navire le 26 avril au sud-est de l'Italie (ce sera le premier torpillage de la guerre).

Cette première partie de l'année 1915 laisse un bien triste souvenir puisque 7 morts sont à déplorer sur les seuls mois d'avril et mai.

Et pourtant, malgré ces morts, ces offensives stériles, chacun croit fermement dans une victoire rapide, le soldat au front persuadé de sa supériorité et la population à l'arrière réconfortée par les articles de la presse, censurée, ne parlant que de victoires françaises éclatantes et de revers allemands cuisants... A suivre



Le robot STAR WARS

présenté aux élèves de l'école primaire Albert JACQUARD



En avril, "WALY", le robot réalisé par les élèves de l'école élémentaire remportait le concours "Mon robot fait son cinéma", concours organisé par l'ENSSAT... Vendredi 19 juin, M. André PROCUREUR, en vacances à St-Quay-Perros, est venu à son tour leur présenter le sien à leur plus grande satisfaction : il s'agit du robot "STAR WARS". Passionné par ce robot commencé en 2009 avec son fils, il ne cesse de le compléter et de l'affiner. Il a bien entendu susciter l'émerveillement des enfants et leurs questions sur un sujet qu'ils connaissaient pourtant déjà bien !... Originaire du nord de la France et adhérent à la communauté internet "le R2D2 bulders", M. André PROCUREUR participait ces jours derniers à une exposition de maquettes à ST-BRIEUC. Avant de lui dire au revoir et de mettre fin à cette rencontre en adéquation avec leur projet du printemps, les élèves lui ont présenté "WALY" !



Les services techniques



Les services techniques municipaux, sous la direction de Pascal MASSON viennent d'accueillir un nouvel élément en la personne de Gaël GUEGAN. C'est aujourd'hui une équipe homogène, solidaire et motivée qui vient d'achever de belles réalisations : la construction d'un local de stockage de matériel associatif au terrain des sports, l'aménagement de jeux à l'école, la peinture des locaux du restaurant scolaire ou encore le nivellement de la piste d'athlétisme. Tout ceci à la satisfaction générale.

Vivre à Saint-Quay

Ce journal a été construit sous la direction de la Commission « Communication, Journal Communal »
Responsable de la publication : Yves DAVOULT - Responsable adjoint : Josiane REGUER
Rédaction, documentation, composition, publicité, diffusion : Mairie de Saint Quay-Perros
Crédits photos : Mairie de Saint Quay-Perros, Gérard DUPONT, Vincent LE BERRE